



Bulletin Officiel

N°6837 Vendredi 7 avril 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

QNB TUNISIE AGO	3
SMART TUNISIE AGO	4
SMART TUNISIE AGE	5
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE AGO	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

QNB TUNISIE AGO	7
SMART TUNISIE AGO	9
SMART TUNISIE AGE	12
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE AGO	13

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA	15
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	15

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

CIL 2023-1	16
TLF 2023-1	21
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023))

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI (INDIVIDUELS)
- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI (CONSOLIDÉS)
- QNB TUNISIE
- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE
- UBCI- FCP CEA
- FCPR AZIMUTS
- FCPR SWING

بلاغ الشركات

استدعاء لحضور الجلسة العامة العادية

بنك قطر الوطني- تونس
المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إنّ السادة المساهمين في رأس مال بنك قطر الوطني - تونس مدعوون للحضور إلى الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الثلاثاء 11 أفريل 2023 على الساعة العاشرة صباحا (الساعة منتصف النهار بتوقيت الدوحة)، باستعمال وسائل الاتصال بالصوت والصورة وبالمقرّ الاجتماعي للبنك الكائن بنهج مدينة العلوم – تونس، وذلك قصد التداول في جدول الأعمال التالي:

- 1 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط البنك للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022،
- 2 - الاطلاع على تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية الفرديّة للبنك المختومة في 31 ديسمبر 2022
- 3 - الاطلاع على تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المجمّعة المختومة في 31 ديسمبر 2022،
- 4 - المصادقة على القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمّعة للبنك المختومة في 31 ديسمبر 2022،
- 5 - إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2022،
- 6 - النظر في نتيجة السنة المالية 2022،
- 7 - تحديد مكافأة بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة،
- 8- ما يستجدّ من أعمال

يمكن للمساهمين حضور الجلسة العامة العادية، طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية والنظام الأساسي للبنك، مباشرة بعد الإدلاء بما يفيد هويّتهم أو تعيين من ينوبهم من بين المساهمين بمقتضى توكيل ممضي من طرفهم، يقع إيداعه بمقر البنك (إدارة الشؤون القانونية) وذلك في أجل لا يقل عن ثلاثة أيّام من موعد انعقاد الاجتماع.

إنّ الوثائق المتعلقة بهذه الجلسة موجودة على ذمّة المساهمين بالمقرّ الاجتماعي للبنك، إدارة الشؤون القانونية، مكتب ع 313 د نهج مدينة العلوم – تونس، وذلك خلال الأجل القانوني. يعتبر هذا البلاغ استدعاء شخصيا

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 15h00** à l'Hôtel Dar El Marsa - 75 Avenue Habib Bourguiba, 2078 La Marsa- Tunisie et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,
2. Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs clos au 31 décembre 2022 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2022,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2022,
4. Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2022,
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
7. Fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque
8. Renouvellement des mandats des administrateurs
9. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
10. Démission de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ratification de la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires
11. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le vendredi 28 avril 2023 à 16h00** à l'Hôtel Dar El Marsa - 75 Avenue Habib Bourguiba, 2078 La Marsa- Tunisie et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société.
2. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration.
3. Pouvoirs en vue des formalités

2023 – AS – 0290

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour **le Jeudi 04 Mai 2023 à 10H00 mn** à L'institut Arabe Des Chefs D'Entreprises « IACE » Tunis.

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2022
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.
7. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 & 2025.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

بنك قطر الوطني- تونس
المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

مشاريع اللوائح المعروضة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد بتاريخ 11 أبريل 2023.

اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الفردية المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 التي تشمل الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الثانية:

اطلعت الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس وصادقت على الاتفاقيات الواردة في التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2022

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2022 وعلى تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بهذه القوائم المالية، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة لسنة 2022.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية 2022.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الخامسة:

اطّلت الجلسة العامة العادية على النتيجة السلبية المسجّلة بعنوان السنّة المالية 2022 والبالغة 142 935 000 دينار وتقرّر ايداعها في بند مبلغ مرحّل من جديد.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة السادسة:

تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني – تونس على منح كل عضو من أعضاء مجلس الإدارة مكافأة بمبلغ صافي قدره 1500 دولار أمريكي عن كلّ اجتماع وذلك بعنوان بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة السابعة:

تفوّض الجلسة العامّة العادية للممّثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونيّة اللاّزمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 Avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 187 236 865,145 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 97 932 467,292 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 18 047 820,397 dinars.
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de 208 565 633,977 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 97 546 025,307 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 18 087 217,481 dinars

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2022, s'élevant à 18 047 820,397 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	18 047 820,397
Résultats reportés	13 166 356,553
Total des résultats reportés	31 214 176,950
Prime d'émission	26 918 910,726
Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	58 133 087,676
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	0,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	58 133 087,676
Dividendes à distribuer (à raison de 1,700 dinars par action) à prélever sur la prime d'émission	-12 292 752,700
Dotation pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-500 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	45 340 334,976
<i>Dont Résultats reportés</i>	30 714 176,950
<i>Dont Prime d'émission</i>	14 626 158,026

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer 1,700 dinars par action correspondant à la somme globale de 12 292 752,700 dinars à prélever sur la prime d'émission. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la prime d'émission s'élevant à 26 918 910,726 dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 12 292 752,700 dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 14 626 158,026 dinars.

La date de mise en paiement des dividendes est proposée aujuin 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2023, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 32 500 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2022 et à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration en décidera de la répartition entre ses membres.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Abdelwaheb ESSAFI, Monsieur Mahmoud BOUDEN et Monsieur Mohamed Taoufik BEN KHEMIS ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des commissaires aux comptes et décide de désigner le cabinet « ECC-MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et le cabinet « ACEF EXPERT » représenté par Madame Hayet LAABIDI pour une période de trois exercices (2023, 2024 et 2025) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025

Les commissaires aux comptes acceptent leurs nominations.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission pour raisons personnelles de Monsieur Amine BEL HADJ SALAH de ses fonctions d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, et décide de l'accepter.

Conformément à l'article 28 de la décision générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires M/Mme pour la période restante du mandat de son prédécesseur (2023 et 2024), expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024

L'administrateur susmentionné, accepte sa nomination et déclare ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclare accepter la fonction d'administrateur et donne information des fonctions occupées par lui dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 28 Avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société SMART TUNISIE par incorporation des réserves pour un montant de 14 462 060 dinars (Quatorze millions quatre cent soixante-deux mille soixante) à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14 462 060 dinars à la création et à la libération intégrale de 2 892 412 actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 7 231 031 actions.

Cette augmentation de capital sera réalisée en deux tranches successives égales à 1 446 206 actions chacune détaillé comme suit :

- Une première tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2023 sera réalisée au cours de l'exercice 2023 à raison d'une action nouvelle pour 5 anciennes. A l'issue de la réalisation de la première tranche, le capital social s'élèvera à 43 386 185 dinars divisé en 8 677 237 actions de 5 dinars chacune.
- Une deuxième tranche de 1 446 206 actions pour un montant de 7 231 030 dinars portant jouissance le 1^{er} janvier 2024 sera réalisée au cours de l'exercice 2024 à raison d'une action nouvelle pour 6 anciennes. A l'issue de la réalisation de la deuxième tranche, le capital social s'élèvera à 50 617 215 dinars divisé en 10 123 443 actions de 5 dinars chacune.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des droits d'attribution rompus, à savoir un (1) droit rompu pour chaque tranche.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de fixer les dates et modalités de distribution des actions gratuites et de modifier l'article des statuts au fur et à mesure de la réalisation successive de l'augmentation du capital social objet de la précédente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société Tunisienne de Réassurance Tunis RE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 04 Mai 2023

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2022.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2022.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice net de **19 858 271,691** dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

Resultat de l'exercice 2022	19 858 271,691
RESULTAT REPORTE 2021	28 871 540,943
SOUS TOTAL 1	48 729 812,634
RESERVE LEGALE	2 436 490,632
RESTE	46 293 322,002
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2022	1 609 079,000
DIVIDENDE 0,400 PAR ACTION	8 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	550 000,000
RESULTAT REPORTE 2021	35 134 243,002

L'assemblée Générale ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,400 dinars par titre à servir à partir du 19 Mai 2023 auprès des intermédiaires en bourse.

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000. Dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2022 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes vient à expiration après la clôture de l'exercice 2022, décide, la nomination du cabinet KPMG en tant que commissaire aux comptes de la « Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représenté par Monsieur Moncef Boussannouga Zammouri pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2025.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI- FCP CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013
Adresse: 74, Avenue Habib Bourguiba - 100 Tunis

UBCI BOURSE- intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de UBCI- FCP CEA, informe les porteurs de parts qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022, à compter du mardi 11 avril 2023, un dividende de 3,291 dinar par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et UBCI BOURSE.

2023 – AS – 0296

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°59-2017 du 06 novembre 2017
Adresse : Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 22 mars 2023, la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE- SBT, intermédiaire en bourse informe les porteurs de parts de **FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2022 et à compter du **10 avril 2023**, un dividende de **0,367 dinar** par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

2023 – AS – 0297

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«TLF 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le 26/04/2022 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 19/12/2022 a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2023-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le 27/03/2023 et clôturées sans préavis au plus tard le 27/04/2023. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,504	111,522
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,139	154,166
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,023	128,043
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	138,757	138,780
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	133,635	133,656
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	134,992	135,017
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,239	128,258
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,574	51,582
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,415	37,422
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	127,514	127,534
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,249	112,268
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
12	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,789	19,793
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	135,929	135,920
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,505	133,509
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,879	12,881
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	189,947	189,980
18	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,778	12,780
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	107,805	107,824
20	ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	110,932	110,953
21	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,494	15,497
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,089	2,091
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,236	69,245
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,477	145,463
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	107,821	107,717
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,269	119,289
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,313	151,980
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	574,702	573,900
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	147,509	147,592
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	189,083	189,506
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,599	102,645
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	141,920	142,054
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	165,126	164,544
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,100	152,867
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,031	23,997
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,444	100,383
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,030	1,031
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,025	1,022
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 421,301	2 429,659
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	149,380	150,220
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	235,846	237,610
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,058	3,078
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,748	2,761
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	59,181	58,619
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,394	1,396
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,253	1,250
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,244	1,239
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,040	14,400
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,115	11,229
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,089	14,278
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	88,968	88,455
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,234	1,229

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,957	111,971	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,255	103,270	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,135	110,153	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,359	107,375	
59 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,380	109,399	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,691	112,708	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,945	108,964	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,127	106,146	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,853	103,869	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,758	111,778	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,094	109,112	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,127	107,142	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,422	102,435	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,479	106,496	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,322	108,330	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,831	106,848	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,548	104,549	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,820	109,835	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,670	105,687	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,759	114,780	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,103	108,105	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,212	112,231	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,597	100,623	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEP TIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,310	112,443	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,134	58,790	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	108,562	108,147	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,385	17,390	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	307,719	306,924	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 243,838	2 245,299	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,938	72,924	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,225	57,230	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,625	109,630	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,524	10,465	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,925	15,996	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,222	17,140	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,033	14,968	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	110,041	109,892	
94 FCP AL IMITIZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,936	87,391	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	90,352	90,732	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,930	104,961	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	96,513	95,942	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,756	10,706	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,058	99,023	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,407	152,129	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,072	96,073	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,203	123,957	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	133,996	137,450	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	191,739	195,165	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	179,479	182,198	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	175,967	177,532	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,424	23,898	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	152,256	154,064	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 117,465	10 135,441	
110 FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,821	160,206	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	96,305	96,722	
113 FCP VALEURS INSITUIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 866,463	4 922,744	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,464	10,476	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	173,982	173,987	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 219,154	11 297,001	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 223,859	10 286,655	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 015,359	10 033,484	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	128,942	128,654	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	988,039	994,283	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023. Ces états financiers sont accompagnés des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY et Associés) et Mr Wael KETATA (Cabinet DELTA CONSULT).

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>5.1</i>	56 526	327 304
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>5.2</i>	578 394	410 730
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	<i>5.3</i>	2 820 967	2 542 620
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	<i>5.4</i>	11 765	404
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	<i>5.5</i>	496 233	520 961
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	<i>5.6</i>	66 483	42 060
<i>AC 7</i> - Autres actifs	<i>5.7</i>	147 196	130 929
TOTAL ACTIF		4 177 564	3 975 008
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	<i>5.8</i>	91 055	-
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>5.9</i>	73 648	121 984
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>5.10</i>	3 176 294	3 084 803
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	<i>5.11</i>	95 716	93 353
<i>PA 5</i> - Autres passifs	<i>5.12</i>	249 438	227 669
TOTAL PASSIF		3 686 151	3 527 809
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		332 187	309 580
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		59 215	37 608
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>5.13</i>	491 413	447 199
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		4 177 564	3 975 008

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	<i>5.14</i>	799 925	994 277
<i>HB2</i> - Crédits documentaires	<i>5.15</i>	337 346	294 218
<i>HB3</i> - Actifs donnés en garantie	<i>5.16</i>	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 228 271	1 288 495
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
<i>HB4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>5.17</i>	201 376	177 036
<i>HB5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<i>5.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		201 384	177 044
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
<i>HB7</i> - Garanties reçues	<i>5.19</i>	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 800 663	1 771 745

ÉTAT DE RÉSULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés (*)	<i>5.20</i>	271 461	239 959
<i>PR 2</i> – Commissions (*)	<i>5.21</i>	66 895	63 446
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>5.22</i>	33 997	29 797
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement (*)	<i>5.23</i>	33 547	26 941
Total produits d'exploitation bancaire		405 900	360 143
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>5.24</i>	(106 261)	(87 203)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(6 567)	(7 044)
Total charges d'exploitation bancaire		(112 828)	(94 247)
PRODUIT NET BANCAIRE		293 072	265 896
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	<i>5.25</i>	(12 714)	(8 493)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>5.26</i>	7 715	3 184
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation (*)		877	987
<i>CH 6</i> - Charges de personnel	<i>5.27</i>	(119 353)	(133 803)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	<i>5.28</i>	(62 521)	(60 482)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(9 438)	(7 662)
RESULTAT D'EXPLOITATION		97 638	59 627
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	<i>5.29</i>	(6 775)	(376)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	<i>5.30</i>	(31 648)	(16 908)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		59 215	42 343
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	<i>5.31</i>	-	(4 735)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		59 215	37 608
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		59 215	37 608
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	<i>5.32</i>	2,961	1,880

(*) : Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	368 833	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(113 739)	(95 496)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	(45 172)	11 413
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(292 398)	(89 582)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	90 891	442 334
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(198 115)	(163 840)
Titres de placement / titres de transaction	(11 773)	-
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 492	7 971
Sommes versées à l'État	(14 544)	(25 175)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation	(210 521)	424 154
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	34 716	30 060
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	31 686	(163 652)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(33 807)	(14 064)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement	32 595	(147 656)
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation / diminution des ressources spéciales	2 195	(78 831)
Dividendes versés	(14 988)	(19 983)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement	(12 793)	(98 814)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(190 719)	177 684
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	595 229	417 545
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.33 404 510	595 229

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2022
ACTIONNAIRES TUNISIENS :	600	17 780 072	88 900 360	88,894%
<i>Personnes Morales</i>	<u>29</u>	<u>7 888 392</u>	<u>39 441 960</u>	<u>39,439%</u>
Serenity Capital Finance Holding	1	7 800 000	39 000 000	38,997%
Assurances	4	19 655	98 275	0,098%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
Fonds	3	981	4 905	0,005%
Autres Personnes Morales	20	66 759	333 795	0,334%
<i>Personnes Physiques</i>	<u>517</u>	<u>1 056 428</u>	<u>5 282 140</u>	<u>5,282%</u>
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370%
Autres Personnes Physiques	514	828 722	4 143 610	4,143%
<i>Groupes et Familles</i>	<u>54</u>	<u>8 835 252</u>	<u>44 176 260</u>	<u>44,085%</u>
***Groupe TAMARZISTE	7	2 589 213	12 946 065	12,945%
PERSONNES PHYSIQUES	5	118 842	594 210	0,594%
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171%
MENINX HOLDING	1	2 036 175	10 180 875	10,180%
***Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970%
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525%
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445%
***Famille SELLAMI	11	1 785 810	8 929 050	8,928%
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 003 357	5 016 785	5,016%
STRAMICA	1	528 994	2 644 970	2,645%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
***Famille BOURICHA	11	1 053 799	5 268 995	5,269%
PERSONNES PHYSIQUES	10	1 017 782	5 088 910	5,089%
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180%
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	12	1 177 651	5 888 255	5,888%
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 177 651	5 888 255	5,888%

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% Au 31/12/2022
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	458 221	2 291 105	2,291%
PERSONNES PHYSIQUES	4	458 221	2 291 105	2,291%
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	486 196	2 430 980	2,431%
PERSONNES PHYSIQUES	1	418 342	2 091 710	2,092%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%
***Famille BOUAOUADJA	5	272 736	1 363 680	1,364%
PERSONNES PHYSIQUES	5	272 736	1 363 680	1,364%
<u>Actions non créées</u>	-	<u>17 626</u>	<u>88 130</u>	<u>0,088%</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 626	88 130	0,088%
ACTIONNAIRES ETRANGERS :	7	2 221 457	11 107 285	11,106%
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>2 217 766</u>	<u>11 088 830</u>	<u>11,088%</u>
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088%
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>6</u>	<u>3 691</u>	<u>18 455</u>	<u>0,018%</u>
Personnes physiques non résidentes	6	3 691	18 455	0,018%
TOTAL	607	20 001 529	100 007 645	100,000%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(ii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iii) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(iv) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° **2023-02 du 24 février 2023**.

Conformément à la circulaire précitée, la banque a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2021, à **22 308 KDT**.

Au 31 décembre 2022, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **20 908 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 NOTE SUR LES RETRAITEMENTS ET RECLASSEMENTS

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat	31.12.2021 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2021 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

4. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

4.1 IMPACT DE LA REVISION DES PARAMETRES DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de **2.295 KDT**.

4.2 IMPACT DES NEGOCIATIONS COLLECTIVES SECTORIELLES 2022-2023-2024

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la banque enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 56 526 KDT contre 327 304 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Comptes ordinaires BCT	22 713	302 557
Total en KDT	56 526	327 304

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 578 394 KDT contre 410 730 KDT au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale de Tunisie	260 869	172 413
Banques de dépôts	116 926	100 000
Pension livrée	99 999	100 000
Banques non-résidentes	34 821	17 460
Organismes Financiers Spécialisés	64 836	19 664
Créances rattachées :	943	1 193
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	66	463
- A la pension livrée	877	730
Total en KDT	578 394	410 730

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	260 869	-	-	-	260 869
Banques non résidentes	34 821	-	-	-	34 821
Banques de dépôts	116 926	-	-	-	116 926
Pensions livrées	99 999	-	-	-	99 999
Organismes Financiers Spécialisés	17 336	10 382	25 740	11 378	64 836
Créances rattachées :	943	-	-	-	943
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	66	-	-	-	66
- A la pension livrée	877	-	-	-	877
Total en KDT	530 894	10 382	25 740	11 378	578 394

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	260 869	260 869
- Placements en devises	-	-	260 869	260 869
Banque de Dépôts (2)	-	-	116 926	116 926
- Placements en dinars	-	-	116 926	116 926
Pension livrée (3)	-	-	99 999	99 999
- Pension livrée	-	-	99 999	99 999
Organismes Financiers spécialisés (4)	9 000	-	55 836	64 836
Banques non résidentes (5)	-	-	34 821	34 821
- Comptes Nostri	-	-	34 821	34 821
Créances Rattachées (6)	-	-	943	943
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	-	-	66	66
- A la pension livrée	-	-	877	877
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4) +(5) +(6)	9 000	-	569 394	578 394

NOTE 5.3– CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille escompte	(1)	2 574 084	2 346 532
- Activités hors leasing		2 369 728	2 166 381
- Activité de leasing		204 356	180 151
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	152 617	123 085
Crédits sur ressources spéciales	(3)	15 903	10 797
Autres crédits à la clientèle	(4)	277 916	256 890
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		8 018	5 556
TOTAL BRUT EN KDT		3 028 538	2 742 860
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		(14 004)	(14 362)
Moins : Provisions	(5)	(193 567)	(185 877)
- Provisions individuelles		(159 276)	(160 885)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(20 908)	(22 308)
- Provisions collectives		(34 291)	(24 992)
TOTAL NET EN KDT	(6)	2 820 967	2 542 620

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 277 916 KDT contre un solde de 256 890 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Créances douteuses	191 179	196 037
Valeurs impayées	19 773	18 448
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	65 839	42 035
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises (i)	1 125	370
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	277 916	256 890

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2021	185 877
Dotations sur provisions individuelles	13 580
- Dont provisions additionnelles	3 426
Dotations aux provisions collectives	9 299
Reprises sur provisions (i)	(15 189)
Provisions au 31 décembre 2022	193 567

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	7 816
- Dont reprises sur provisions additionnelles	1 209
Reprises sur créances radiées	7 373
- Dont reprises sur provisions additionnelles	3 617
Total des reprises sur créances douteuses	15 189

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	152 617	-	-	-	152 617
Crédits sur ressources ordinaires	644 764	371 295	938 708	414 961	2 369 728
Créances leasing	12 229	52 081	133 127	6 919	204 356
Avances sur CAT et bons de caisse	690	435	-	-	1 125
Crédits sur ressources spéciales	5 719	1 335	5 022	3 827	15 903
Créances Impayés	19 772	-	-	-	19 772
Autres crédits à la clientèle	233 583	5 043	12 754	5 639	257 019
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	8 018	-	-	-	8 018
Total	1 077 392	430 189	1 089 611	431 346	3 028 538
<i>Moins : Agios Réservés</i>					<i>(14 004)</i>
<i>Moins : provisions Individuelles</i>					<i>(159 276)</i>
<i>Moins : Provisions collectives</i>					<i>(34 291)</i>
Total créances nettes en KDT					2 820 967

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2022 :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 827 141	2 530 918
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	201 397	211 941
Engagement Total Brut	3 028 538	2 742 860
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	<i>(14 004)</i>	<i>(14 362)</i>
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 014 534	2 728 497
<i>Moins : provisions individuelles</i>	<i>(159 276)</i>	<i>(160 885)</i>
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 855 258	2 567 612
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(34 291)</i>	<i>(24 992)</i>
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 820 967	2 542 620

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

	31/12/2022	31/12/2021
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 827 141	2 530 918
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	485 281	516 795
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	201 397	211 941
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	9 110	3 880
Engagement Total Brut	3 522 929	3 263 534
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	(14 004)	(14 362)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 508 925	3 249 172
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	(159 276)	(160 885)
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	(2 805)	(1 710)
Total provisions individuelles	(162 081)	(162 595)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	3 346 844	3 086 577
<i>Moins : Provisions collectives</i>	(34 291)	(24 992)
Total des engagements nets d'agios et des provisions	3 312 553	3 061 585

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 11 765 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 404 KDT au 31 décembre 2021. Il se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction (BTC)	11 321	-
Titres de placement à revenu variable	404	404
Créances rattachées sur titres de transaction	40	-
Total en KDT	11 765	404

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 496 233 KDT contre 520 961 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation (i)	3 299	11 713
Parts dans les entreprises liées (ii)	5 811	5 795
Titres d'investissement	467 939	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	20 616	18 481
Total brut en KDT	497 665	522 945
<i>Moins : Provisions pour dépréciations des titres</i>	(1 432)	(1 984)
Total net en KDT (iii)	496 233	520 961

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Montants en KDT

Raison Sociale	VC au 31/12/2022
SIDCO-SICAR	1 648
NOUVELLE SOTIM	800
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	3 299

- (ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.
- (iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2021	Créances rattachées 2021	Total au 31/12/2021	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2022	Créances rattachées 2022	Total au 31/12/2022	Cumul des provisions au 31/12/2021	Dotations 2022	Reprises sur provisions 2022	Cumul des provisions au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Titres de participation	11 713	-	11 713	-	(8 414)	3 299	-	3 299	(1 670)	-	278	(1 392)	1 907
Parts dans les entreprises liées	5 795	-	5 795	16	-	5 811	-	5 811	(314)	(1)	274	(40)	5 770
Titres d'investissement (*)	477 004	14 066	491 070	133 272	(167 000)	443 276	15 658	458 934	-	-	-	-	458 934
SICAR Fonds gérés (*)	9 952	4 414	14 366	15 187	(476)	24 663	4 958	29 621	-	-	-	-	29 621
Total en KDT	504 464	18 481	522 945	148 475	(175 890)	477 049	20 616	497 665	(1 984)	(1)	552	(1 432)	496 233

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 66 483 KDT au 31 décembre 2022 contre 42 060 KDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs brutes en début de période	205 216	191 499
Acquisitions	34 011	14 159
Cessions / Apurements	(433)	(442)
Valeurs brutes en fin de période	238 794	205 216
Amortissements	(172 311)	(163 156)
Valeurs nettes en fin de période	66 483	42 060

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2021	Acquisitions 2022	Cessions/ Apurements 2022	Reclassements 2022	V. Brute au 31/12/2022	Total Amortissements au 31/12/2021	Dotations/ Reprises 2022	Cessions / Apurements 2022	Total Amortissements 2022	V.C. N au 31/12/2022
Immobilisations Incorporelles	62 044	6 512	-	(244)	68 312	(57 344)	(4 463)	-	(61 808)	6 504
Agencements et aménagements	47 635	1 619	-	1 521	50 775	(39 270)	(1 625)	-	(40 895)	9 880
Immobilisations d'exploitation	38 795	92	-	-	38 887	(27 315)	(1 385)	-	(28 700)	10 187
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(644)	(32)	-	(676)	107
Terrain	5 825	46	-	-	5 871	-	-	-	-	5 871
Matériel de Transport	1 598	-	(284)	-	1 314	(1 281)	(120)	284	(1 117)	197
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	(543)	(18)	-	(561)	227
Mobilier et Matériels	41 085	897	-	-	41 982	(36 759)	(1 795)	-	(38 554)	3 428
Immobilisations en cours	6 663	24 845	(149)	(1 277)	30 082	-	-	-	-	30 082
TOTAL EN KDT	205 216	34 011	(433)	-	238 794	(163 156)	(9 438)	284	(172 311)	66 483

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 147 196 KDT au 31 décembre 2022 contre 130 929 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	(i)	68 559	66 390
Fonds d'indemnité de départ à la retraite		24 303	-
Comptes de régularisation	(ii)	15 833	16 467
Comptes de Stocks		351	758
Créances prises en charge par l'État		321	475
Charges à répartir		62	34
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	38 674	47 524
Total brut des autres actifs		148 103	131 648
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(907)	(719)
Total net des autres actifs		147 196	130 929

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et avances au personnel	50 613	47 424
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	376	331
Retenue à la source	199	153
Autres débiteurs divers	17 371	18 482
Total des débiteurs divers	68 559	66 390

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 414	757
Produits à recevoir	3 784	3 853
Compensations reçues	746	950
Débites à régulariser et divers	8 889	10 907
Total des Comptes de régularisation	15 833	16 467

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille encaissement	160 368	166 353
Comptes exigibles après encaissement	(121 694)	(118 829)
Total comptes exigibles après encaissement	38 674	47 524

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 91 055 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	91 000	-
Dettes rattachées	55	-
Total en KDT	91 055	-

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 73 648 KDT au 31 décembre 2022 contre 121 984 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Banques de dépôt	(1)	50 000	28 188
Banques non-résidentes	(2)	23 631	93 760
Organismes financiers spécialisés	(3)	7	3
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		10	33
Total en KDT		73 648	121 984

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	50 000	28 188
Total Banques de dépôt en KDT	50 000	28 188

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	23 631	76 519
Emprunts au jour le jour et à terme	-	17 241
Total banques non-résidentes en KDT	23 631	93 760

(3) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires	7	3
Total en KDT	7	3

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	10 474	-	13 157	23 631
- Comptes NOSTRI	-	-	13 157	13 157
- Compte LORI	10 474	-	-	10 474
Emprunts au jour le jour	-	-	50 000	50 000
Total Établissements Bancaires (1)	10 474	-	63 157	73 631
Avoirs en compte	-	-	7	7
Total Établissements Financiers (2)	-	-	7	7
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	10	10
Total dettes rattachées (3)	-	-	10	10
Total en KDT (1) + (2) + (3)	10 474	-	63 174	73 648

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 176 294 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 084 803 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	(i)	1 784 108	1 789 490
Comptes d'épargne	(ii)	867 518	822 335
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	349 672	305 758
DAT/BC échus non remboursés		16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle		95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		3 657	3 057
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 176 294	3 084 803

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Compagnies d'assurances	12 205	7 031
Entreprises publiques	295 571	240 364
Autres clientèles commerciales	492 077	480 410
Comptes de non-résidents	498 243	586 976
Clients particuliers	486 012	474 709
Total des comptes à vue en KDT	1 784 108	1 789 490

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2022	31/12/2021
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	756 978	716 224
Comptes d'épargne investissement		78	75
Comptes d'épargne logement		85 181	82 313
Autres comptes d'épargne	(b)	25 281	23 723
Total des comptes d'épargne en KDT		867 518	822 335

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Bons de caisse		300 670	242 230
Dépôts à terme		30 576	37 674
Placements en devises		18 426	25 854
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT		349 672	305 758

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

		31/12/2022	31/12/2021
Entreprises étatiques		-	-
Sociétés privées		59 000	63 500
Total des certificats de dépôts en KDT		59 000	63 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 95 716 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 93 353 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Emprunt Obligataire	-	1 100
Ressources Étatiques :	4 479	4 693
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 268	4 482
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	1 143	2 514
Ligne BAD BCT	2 299	3 585
Fonds BNPP	-	9 470
Fonds Premier logement BCT	1 671	1 468
Ligne BERD	-	1
Ligne BERD 2	29 674	44 511
Emprunt AFD	35 931	11 194
Ligne FADES BCT	7 572	9 254
Autres fonds extérieurs :	10 292	4 779
- <i>Ligne Italienne</i>	7 377	1 516
- <i>Ligne FODEP</i>	13	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	448	576
- <i>Ligne BEI</i>	406	406
- <i>Encours FADES</i>	172	173
- <i>Ligne NATIXIS</i>	1 876	2 095
Dettes rattachées à des ressources spéciales	187	19
Subvention SUNREF AFD	1 703	-
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	95 716	93 353

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 249 438 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 227 669 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Provisions	(1)	30 885	33 972
Comptes de régularisation	(2)	119 622	146 603
Engagements d'indemnité de départ à la retraite		24 303	-
Créditeurs divers		74 628	47 094
Total des autres passifs en KDT		249 438	227 669

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature		2 805	1 710
Provisions pour risques et charges		14 821	20 261
Provisions pour congés à payer		13 259	12 001
Total des provisions en KDT		30 885	33 972

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Charges à payer		42 416	60 521
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		819	1 893
Crédits à régulariser et divers		76 387	84 189
Total des comptes de régularisation en KDT		119 622	146 603

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2022, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2022 à 491 413 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2021	100 008	10 000	1 402	18 920	279 258	3	37 608	447 199
Réserves à régime spécial (*)	-	-	(1 402)	-	1 402	-	-	-
Affectation résultat exercice 2021 (*)	-	-	-	10 000	27 608	-	(37 608)	-
Distribution des dividendes (*)	-	-	-	-	(15 001)	-	-	(15 001)
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	-	-	-	59 215	59 215
Capitaux Propres au 31/12/2022	100 008	10 000	-	28 920	293 267	3	59 215	491 413

(*) : Décisions de l'AGO du 27 avril 2022.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 39 594 KDT au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	31 décembre 2022	Montant
Réserves légales		8 988
Prime d'émission		30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré		-
Réserves à régime spécial		-
Autres réserves (statutaires, facultatives...)		-
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014		39 594

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant de 799 925 KDT contre un solde de 994 277 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
En faveur d'établissements bancaires et financiers	571 577	765 267
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	228 348	229 010
- Cautions fiscales (a)	16 014	18 165
- Cautions pour marchés (b) :	102 220	102 331
• <i>En devises</i>	8 250	9 345
• <i>En dinars</i>	93 970	92 986
- Cautions douanières (c)	52 309	50 266
- Cautions diverses (d) :	50 033	50 894
• <i>En devises</i>	36 243	33 932
• <i>En dinars</i>	13 790	16 962
- Obligations cautionnées (e)	7 772	7 354
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	799 925	994 277

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 337 346 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 294 218 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 208	2 545
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	266 138	291 673
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	173 358	215 819
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	92 780	75 854
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	337 346	294 218

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Effets financiers donnés en garantie	46 000	-
BTA donnés en garantie	45 000	-
Total	91 000	-

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 201 376 KDT contre 177 036 KDT au 31 décembre 2021.

NOTE 5.18 - ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	185 017	89 700
Garanties reçues des banques :	554 574	731 638
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	554 574	731 638
Nantissement titres	38 593	16 720
Garanties reçues de la clientèle	1 022 479	933 687
Total des garanties reçues en KDT	1 800 663	1 771 745

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat au comptant	5 280 KDT
Vente au comptant	1 269 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat à terme	31 687 KDT
Vente à terme	159 169 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 461 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 239 959 KDT au 31 décembre 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (*)	(i)	21 328	27 364
Produits sur opérations de crédit (*)	(ii)	231 997	198 741
Revenus assimilés	(iii)	18 136	13 854
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		271 461	239 959

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9).

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Marché Monétaire au jour le jour	8 795	24 841
Marché Monétaire en devises	4 720	1 707
Autres (*)	7 813	816
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	21 328	27 364

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9).

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille effets (court, moyen et long terme) (*)	189 989	161 792
Comptes courants débiteurs	20 517	16 937
Leasing	20 578	19 100
Crédits sur ressources extérieures	535	274
Créances douteuses ou litigieuses	378	638
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	231 997	198 741

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 271	5 649
Commissions de découverts	2 185	3 108
Commissions sur billets de trésorerie	50	34
Report-Déport	7 318	4 162
Autres Intérêts assimilés (dont Factoring)	2 312	901
Total des revenus assimilés en KDT	18 136	13 854

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 66 895 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 63 446 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	49 814	46 380
Commissions de tenues de comptes	6 069	5 935
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions (*)	10 870	11 036
Total des commissions en KDT	66 895	63 446

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 997 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 29 797 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations BTA-BTCT	984	-
Gains de change	49 923	36 519
Pertes de change	(16 910)	(6 722)
Total en KDT	33 997	29 797

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2022 un montant de 33 547 KDT contre 26 941 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement (*)	30 627	25 875
<i>Dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>30 086</i>	<i>25 370</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	2 920	952
Intérêts sur emprunt national	-	114
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	33 547	26 941

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note 3.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 106 261 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 87 203 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 234	1 198
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	88 881	75 679
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 697	7 901
Charges assimilées	3 449	2 425
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	106 261	87 203

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	17 176	13 313
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	22 248	20 115
Comptes d'épargne	45 594	38 359
Certificats de dépôts	3 863	3 892
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	88 881	75 679

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 714 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 8 493 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	(i)	26 766	27 449
<i>dont provisions collectives</i>		9 299	787
<i>et dont provisions additionnelles</i>		3 426	2 416
Reprises sur provisions	(ii)	(23 232)	(21 488)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>		(4 826)	(1 963)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		169	110
Créances radiées		9 095	2 587
Récupération sur créances radiées		(98)	(253)
Total en KDT		12 714	8 493

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	31/12/2022
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	13 580
<i>Dont provisions additionnelles</i>	3 426
Dotations aux provisions collectives	9 299
Dotations aux provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 541
Dotations aux provisions des autres actifs courants	251
Total des dotations aux provisions en KDT	26 766

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2022 se détaillent ainsi :

	31/12/2022
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	15 189
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	4 826
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	3 756
Reprises sur provisions pour risques et charges	7 980
Reprises sur provisions des autres actifs courants	63
Total des reprises sur provisions en KDT	23 232

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (7 715) KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de (3 184) KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(3 523)	(2 740)
Plus-values de cession sur titres	(3 641)	(510)
Dotations aux provisions	1	99
Reprises sur provisions	(552)	(33)
Total en KDT	(7 715)	(3 184)

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel, est passé de 133 803 KDT au 31 décembre 2021 à 119 353 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 450 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- ✓ La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- ✓ L'incorporation des charges salariales du personnel de la banque affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- ✓ Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 521 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 60 482 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôts et taxes	4 188	2 862
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	8 423	7 341
Travaux, fournitures et services extérieurs	36 678	36 614
Transport et déplacements	799	772
Frais divers de gestion	12 249	12 264
Autres charges d'exploitation	184	629
Total en KDT	62 521	60 482

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à (6 775) KDT au 31 décembre 2022 contre (376) KDT au 31 décembre 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	98	81
Pénalités fiscales	(207)	(233)
Pertes suite au redressement fiscal	(6 777)	-
Amendes Banque Centrale de Tunisie	-	(1 129)
Autres produits exceptionnels	351	914
Autres pertes exceptionnelles	(240)	(9)
Total en KDT	(6 775)	(376)

NOTE 5.30 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité, enregistrés en 2022, totalisent un montant de 31 648 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		87 617
+ Réintégrations (y compris les provisions)		42 010
- Déductions (y compris les provisions)		(40 791)
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		88 836
Réinvestissement exonéré		(7 687)
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		81 149
Impôt sur les sociétés (35%)	(1)	28 402
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2023)	(2)	3 246
Total en KDT (1) + (2)		31 648

NOTE 5.31 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 4 735 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Ministère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement	-	4 735
Total en KDT	-	4 735

NOTE 5.32 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, se présentent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net attribuable aux actionnaires	59 215	37 608
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,961	1,880

NOTE 5.33 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2022, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 404 510 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Banque Centrale (comptes ordinaires)	22 713	302 557
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	34 821	17 460
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	260 869	172 413
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	116 926	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(91 000)	-
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(28 188)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(23 631)	(76 519)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	-	(17 241)
Total en KDT	404 510	595 229

NOTE 5.34 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Contrats antérieurs à 2022	Produits 2022 en KDT	Charges 2022 en KDT
Produits de prévoyance	274	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	102
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	37	409
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 743	-
Produits d'épargne et de capitalisation	460	-
TOTAL	2 514¹	511

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2022 un produit de 1 552 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Charges 2022 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	3 009
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	2 076
TOTAL	5 085

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Charges 2022 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	65
Contrat d'assurance « Global de banque »	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques »	297
TOTAL	664

¹ La somme des produits liés aux contrats de Bancassurance enregistrés par l'UBCI en 2022, s'élève à 2 553 KDT, et ce, tenant compte des produits de 39 KDT enregistrés au titre de la convention « Produits assurance VIP » conclue en 2022 et présentée au niveau du titre I ci-haut.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

- La souscription, en date du 25 octobre 2021, de 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars.
- Une convention de mise à disposition de personnel avec la CARTE. La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 28 KDT.
- Des prestations d'assistance technique assurées par la société INCOM et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, pour un montant global de 307 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

1- Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et à l'avenant s'y rattachant :

Au cours de 2021 et après la finalisation de l'opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe la CARTE entraînant le changement de contrôle de l'UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d'effet le 19 mars 2021.

Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information.

Il a fait l'objet d'un avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2022, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 12 372 KDT.

2- Lettre de Garantie relative à l'emprunt BERD émise par BNP Paribas :

Au cours de 2014, l'UBCI a conclu un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise, bénéficiant d'une couverture de change de Tunis-Ré et garanti par BNP PARIBAS. La commission de garantie en faveur de BNP PARIBAS est calculée au taux de 0,68% sur le montant de l'encours restant dû, et ce conformément à la lettre de garantie signée entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014. La charge totale supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 21 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu en 2022 des commissions pour un total de 101 KDT.
- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2022 s'élève à 28 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UCDS les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-XPACK 2017 », portant sur un montant de 2 000 KDT ;
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 2 800 KDT ; et

- « UBCI-RECALL Holding 2017 », portant sur un montant de 4 500 KDT.

Conformément à ces conventions, la charge relative à 2022 s'élève à 127 KDT.

- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.
- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 10 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le montant des produits relatifs à 2022 s'élève à 40 KDT.
- En date du 1^{er} avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Le montant des produits relatifs à 2021 s'élève à 15 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

- L'UBCI a fait recours depuis 2011 à la société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre, la charge relative à l'exercice 2022 s'élève à 1 164 KDT.

- L'UBCI a conclu, en date du 05 mai 2022, une convention de prestation de service avec le bureau d'étude COMETE Engineering SA, ayant pour objet de mener une mission d'assistance pour l'actualisation d'une étude préliminaire de réalisation de la stratégie immobilière qui a été commandée auprès du même prestataire et de la préparation d'un schéma directeur pour la construction d'un siège social.

A ce titre, la charge relative à l'exercice 2022 s'élève à 11 KDT.

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

Partie liée	Engagements au 31/12/2022 en KDT
Groupe la CARTE	46 103
Groupe SELLAMI	26 511
Société CFE Tunisie	9 000
Société HOLDEG Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	5 707
Groupe BOURICHA	50
Total des Engagements des parties liées	87 371

F- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2022 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2022.

- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 1 000 KDT dont une rémunération brute variable de 400 KDT au titre de 2022. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

La charge totale supportée au cours de l'exercice 2022 s'élève à 1 287 KDT dont 287 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

La charge comptabilisée à ce titre en 2022 s'élève à 565 KDT.

NOTE 5.35 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 491.413 KDT, un bénéfice net de 59.215 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.510 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 5.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 3.028.538 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.004 KDT et à 193.567 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2022 s'élèvent à 271.461 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Observations

4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « *4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives* », en application de la circulaire BCT n° 2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « *4.2 Négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024* » qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de l'UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 28 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS CONCLUES AVEC LE GROUPE CARTE

I. Convention nouvellement conclue avec le groupe « CARTE » en 2022

▪ Convention cadre « produit Assurance VIP »

L'UBCI a conclu, en date du 9 juin 2022, une convention cadre « produit Assurance VIP » avec la CARTE VIE. Cette convention, ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 février 2023, a pour objet de mandater l'UBCI pour commercialiser le produit d'assurance VIP à ses clients. Cette convention ayant pris effet le 09 juin 2022, est conclue pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction.

Les produits relatifs à 2022 s'élèvent à 39 KDT.

II. Conventions conclues antérieurement à 2022 avec le groupe « CARTE »

Votre conseil d'administration a autorisé des opérations et conventions conclues avec des sociétés du groupe « CARTE » conformément à la réglementation régissant les conventions règlementées.

Ces conventions et opérations sont présentées dans ce qui suit.

II.1 Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance et des contrats de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Cette convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2022, se présentent comme suit :

Contrats antérieurs à 2022	Produits 2022 en KDT	Charges 2022 en KDT
Produits de prévoyance	274	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	102
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaires	37	409
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 743	-
Produits d'épargne et de capitalisation	460	-
TOTAL	2 514²	511

II.2 Contrat souscrit par l'UBCI

L'UBCI a signé, en date du 1^{er} novembre 2002 un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI. Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre de 2022 un produit de 1.552 KDT.

II.3 Conventions d'assurance au profit du personnel de l'UBCI avec CARTE VIE

II.3.1 Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire

Contrat	Date contrat	Charges 2022 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	17 décembre 2019	3 009
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	1 ^{er} décembre 2021	2 076
TOTAL		5 085

II.3.2 Contrat d'assurance Vie Collective

L'UBCI a signé, en date du 15 mai 2018, un contrat d'assurance Vie Collective « non soumis à des conditions de bénéfice » avec la CARTE VIE. Ce contrat a pour objet de permettre à l'UBCI de constituer un capital à servir au profit du ou des adhérents au terme de leur durée d'adhésion. Les primes supportées par le personnel de la banque au titre de 2022 s'élèvent à 1.317 KDT.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.

II.4 Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2022 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11 mars 2016	65
Contrat d'assurance « Global de banque »	02 mars 2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	1 ^{er} décembre 2021	297
TOTAL		664

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme d'un mois allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022.

² La somme des produits liés aux contrats de Bancassurance enregistrés par l'UBCI en 2022, s'élève à 2 553 KDT, et ce, tenant compte des produits de 39 KDT enregistrés au titre de la convention « Produits assurance VIP » conclue en 2022 et présentée au niveau du titre I ci-haut.

II.5 Autres opérations avec le Groupe CARTE

II.5.1 Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du Conseil d'Administration de l'UBCI. La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 28 KDT.

II.5.2 Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 25 novembre 2021, prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction. Les prestations facturées par INCOM au titre de 2022 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles, s'élèvent à 307 KDT.

B. CONVENTIONS CONCLUES AVEC BNP PARIBAS

I. Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenant s'y rattachant

Votre Conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Le contrat TSA est conclu en date du 03 mai 2021 entre BNP Paribas et l'UBCI avec date d'effet le 19 mars 2021 et prendra fin à la date de fin de la migration.

Les prestations objet du TSA sont subdivisées en deux grands ensembles : le droit d'utilisation par l'UBCI des logiciels et services fournis par BNP Paribas ou par ses filiales et l'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

Un avenant a été signé entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 11 avril 2022 qui a porté notamment sur la prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d'assistance à la migration.

Les dépenses engagées par la banque au titre de 2022, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration s'élèvent à 12 372 KDT.

II. Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP PARIBAS.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élève à 21 KDT.

C. AUTRES CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES PARTIES LIÉES

Votre Conseil d'administration a autorisé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48. Ces conventions se détaillent comme suit :

I. Opérations et conventions nouvellement conclues en 2022

I.1 Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, liées à deux Fonds gérés et portant sur deux montants entièrement libérés en 2022 pour respectivement 7 250 KDT et 438 KDT. Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée par des commissions de gestion et de succès.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2022.

I.2 Convention de prestation de service conclue avec COMETE Engineering

L'UBCI a conclu, en date du 05 mai 2022, une convention de prestation de service avec le bureau d'étude COMETE Engineering. En effet, l'UBCI a sollicité COMETE Engineering pour mener une mission d'assistance pour l'actualisation d'une étude préliminaire de réalisation de la stratégie immobilière.

La charge supportée par la banque au titre de 2022 s'élève à 11 KDT.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2022

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par votre Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant des commissions perçues par l'UBCI au titre de 2022, se détaille comme suit :

Société	Total des commissions de dépôt et de distribution
Hannibal SICAV	6
UBCI Univers actions SICAV	10
UBCI FCP-CEA	85

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la réglementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

La rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 101 KDT en 2022.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de Directeurs Généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2022 à 10 KDT.

II.1.3 Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2022 s'élève à 28 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a autorisé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur 2 000 KDT.
- « UBCI-MEDIBIO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 2 800 KDT.

La charge relative à 2022, au titre des commissions de gestion, s'élève à 50 KDT.

II.1.6 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2022 s'élève à 40 KDT.

II.1.7 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT.

La charge relative à 2022, au titre des commissions de gestion, s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

II.1.8 L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2022 s'élève à 15 KDT.

II.1.9 L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II.2 Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

- L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2022, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1 164 KDT.

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners. Aucun produit n'a été constaté à ce titre en 2022.

D. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2022, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2022.

- Votre Conseil d'administration réuni le 27 avril 2021 a nommé Monsieur Mohamed KOUBAA en qualité de Directeur Général.

Sa rémunération a été fixée par le Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 25 mai 2021, à un salaire brut annuel hors charges patronales de 600 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2022.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 21 février 2023, le Directeur Général a bénéficié d'une rémunération variable au titre de 2022, pour un montant brut de 400 KDT.

Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2023.

La charge totale relative à 2022, s'élève à 1 287 KDT, dont 287 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

La charge comptabilisée à ce titre en 2022 s'élève à 565 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Conseil d'administration	
	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022 (*)	Charge 2022	Passifs au 31.12.2022
Avantages à CT	-	-	1 287	400	565	565
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à LT	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	1 287	400	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

Tunis, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

DELTA CONSULT

Mourad GUELLATY

Wael KETATA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes, Mr Mourad GUELLATY (Cabinet Mourad GUELLATY et Associés) et Mr Wael KETATA (Cabinet DELTA CONSULT).

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>C.1</i>	56 526	327 304
Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>C.2</i>	578 504	411 267
Créances sur la clientèle	<i>C.3</i>	2 820 967	2 542 620
Portefeuille-titres commercial	<i>C.4</i>	12 750	1 118
Portefeuille d'investissement	<i>C.5</i>	489 086	528 102
Valeurs immobilisées	<i>C.6</i>	66 534	42 114
Autres actifs	<i>C.7</i>	149 205	132 997
Actifs d'impôts différés	<i>C.8</i>	6 267	6 172
TOTAL ACTIFS		4 179 839	3 991 694
<u>PASSIFS</u>			
Banque Centrale et CCP	<i>C.9</i>	91 055	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>C.10</i>	73 648	124 017
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>C.11</i>	3 164 097	3 076 418
Emprunts et Ressources spéciales	<i>C.12</i>	95 716	93 353
Autres passifs	<i>C.13</i>	249 660	237 040
TOTAL PASSIFS		3 674 176	3 530 828
Intérêts des minoritaires dans le résultat		445	266
Intérêts des minoritaires dans les réserves		3 776	2 992
INTERETS MINORITAIRES		4 221	3 258
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		341 709	327 090
Résultat consolidé		59 725	30 510
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	<i>C.14</i>	501 442	457 608
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		4 179 839	3 991 694

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2022	31/12/2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	<i>C.15</i>	799 925	994 277
Crédits documentaires	<i>C.16</i>	337 346	294 218
Actifs donnés en garantie	<i>C.17</i>	91 000	-
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 228 271	1 288 495
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>C.18</i>	201 376	177 036
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	<i>C.19</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		201 384	177 044
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	<i>C.20</i>	1 800 663	1 771 745
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 800 663	1 771 745

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés (*)	<i>C.21</i>	271 585	239 024
Commissions (en produits) (*)	<i>C.22</i>	67 272	61 886
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>C.23</i>	33 963	29 894
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	<i>C.24</i>	34 595	27 718
Total des produits d'exploitation bancaire		407 415	358 522
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	<i>C.25</i>	(106 044)	(87 194)
Commissions encourues		(6 435)	(6 838)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		-	(50)
Total des charges d'exploitation bancaire		(112 479)	(94 082)
PRODUIT NET BANCAIRE		294 936	264 440
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<i>C.26</i>	(12 884)	(8 493)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>C.27</i>	7 715	3 180
Autres produits d'exploitation (*)		1 323	3 874
Charges de personnel	<i>C.28</i>	(120 164)	(134 585)
Charges générales d'exploitation		(62 854)	(60 789)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(9 441)	(7 668)
RESULTAT D'EXPLOITATION		98 631	59 958
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(6 825)	(357)
Impôts sur les bénéfices	<i>C.29</i>	(31 636)	(24 091)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		60 170	35 510
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	<i>C.30</i>	-	(4 735)
Intérêts des minoritaires		(445)	(266)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		59 725	30 510
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		59 725	30 510
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	<i>C.31</i>	2,986	1,525

(*) : Les chiffres de l'exercice 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (voir note A 2.9 sur les retraitements et reclassements).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		367 346	336 567
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(114 747)	(95 821)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		(45 207)	11 413
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		4	(38)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(284 357)	(89 582)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		87 093	449 504
Acquisition / Cession des titres de placement / titres de transaction		(11 364)	-
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 297)	(163 840)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		17 508	6 206
Impôts sur les sociétés		(14 925)	(25 175)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		(223 946)	429 234
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		36 672	30 847
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		44 654	(163 668)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(33 412)	(14 148)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		47 914	(146 969)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission/Rachat d'action		-	(10)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		2 194	(78 831)
Dividendes versés		(15 361)	(21 442)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		-	124
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(13 167)	(100 159)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(189 199)	182 106
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		593 787	411 681
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<i>C.32</i>	404 588	593 787

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le Groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du Groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du Groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) *Taux de provision*

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2022, d'un montant de **9 299 KDT**.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2022, s'élèvent à **34 291 KDT**.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2021, à **22 308 KDT**. Au 31 décembre 2022, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **20 908 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits

réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le Groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ *Le portefeuille-titres commercial*

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ *Le portefeuille d'investissement*

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivant :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « *avantages du personnel* » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2022, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

Les cotisations payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du Groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le Groupe UBCI prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Des reclassements entre les postes de l'état de résultat consolidé ont été effectués pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative au 31 décembre 2021 a été retraitée comme suit :

Postes de l'état de résultat consolidé	31.12.2021 Publié (En KDT)	Retraitement (En KDT)	31.12.2021 Retraité (En KDT)
Retraitements de l'état de résultat :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	238 609	1 350	239 959
PR 2 - Commissions (en produits)	61 179	2 267	63 446
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	27 671	(730)	26 941
PR 7 - Autres produits d'exploitation	3 874	(2 887)	987

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

3.1. Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

En application de la circulaire BCT n° 2023-02 portant sur la révision des paramètres de calcul des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de **9.299 KDT** portant le stock desdites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

3.2. Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2022-2023-2024, un accord a été signé en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la société mère UBCI enregistrées au cours de l'exercice 2022 s'élève à un montant de 6 863 KDT.

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du Groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	27,04%	25,99%	27,04%	25,99%	IG	IG
UNIVERS SICAV	81,42%	77,60%	81,42%	77,60%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

(**) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2022.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 56 526 KDT contre 327 304 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Comptes ordinaires BCT	22 713	302 557
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	56 526	327 304

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 578 504 KDT contre 411 267 KDT au 31 décembre 2021 et se présente comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banque Centrale de Tunisie	260 869	172 413
Banque de dépôt	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Avoirs chez les correspondants	34 821	18 051
Organismes financiers spécialisés	64 871	19 664
Créances rattachées sur les établissements financiers	940	1 139
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	578 504	411 267

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à un montant de 2 820 967 KDT contre 2 542 620 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Prêts et comptes rattachés (i)	2 875 921	2 619 774
- Dont leasing	204 356	180 151
Comptes débiteurs de la clientèle	152 617	123 085
Total brut	3 028 538	2 742 859
Provisions	(193 567)	(185 877)
Agios réservés	(14 004)	(14 362)
Total net	2 820 967	2 542 620

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits accordés à la clientèle	2 589 988	2 357 328
<i>dont Leasing</i>	204 356	180 151
Autres crédits à la clientèle	86 736	60 853
Créances douteuses	191 179	196 037
Créances rattachées	8 018	5 556
Total Prêts et comptes rattachés	2 875 921	2 619 774

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2022 un montant de 12 750 KDT contre 1 118 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de transaction	306	714
Titres de placement	12 176	404
Créances rattachées	268	-
Total portefeuille-titres commercial	12 750	1 118

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2022 à 489 086 KDT contre 528 102 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	14 889	24 649
Titres d'investissement	461 430	486 956
Créances rattachées aux titres d'investissement	16 403	18 481
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 636)	(1 984)
Total net portefeuille d'investissement	489 086	528 102

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 66 534 KDT au 31 décembre 2022 contre 42 114 KDT au 31 décembre 2021 et s'analysent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	69 302	62 235
Immobilisations corporelles	169 760	143 218
Valeurs brutes en fin de période	239 062	205 453
Amortissements cumulés	(172 528)	(163 339)
Valeurs nettes en fin de période	66 534	42 114

NOTE C.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 149 205 KDT au 31 décembre 2022 contre 132 997 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Débiteurs divers	59 584	68 705
Fonds d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Comptes de régularisation	65 491	63 744
Comptes de Stocks	351	758
Créances prises en charge par l'Etat	321	475
Charges à répartir	62	34
Moins : provisions sur autres actifs	(907)	(719)
Valeurs nettes des autres actifs	149 205	132 997

NOTE C.8 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 267 KDT au 31 décembre 2022 contre 6 172 KDT au 31 décembre 2021.

2. NOTES PASSIFS

NOTE C.9 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 91 055 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde nul au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts au jour le jour et à terme	91 000	-
Dettes rattachées	55	-
Total Banque Centrale et CCP	91 055	-

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 73 648 KDT au 31 décembre 2022 contre 124 017 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Banques non-résidentes	23 631	93 760
Banques de dépôt	50 000	30 221
Organismes financiers spécialisés	7	3
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	10	33
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	73 648	124 017

NOTE C.11 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 164 097 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 3 076 418 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Comptes à vue	1 773 245	1 781 105
Comptes d'épargne	867 518	822 335
CAT / BC et autres produits financiers	348 352	305 758
DAT/BC échus non remboursés	16 902	9 368
Autres sommes dues à la clientèle	95 437	91 295
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	59 000	63 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 643	3 057
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 164 097	3 076 418

NOTE C.12 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 95 716 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 93 353 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts Obligataires	-	1 100
Ressources étatiques	4 479	4 693
Mobilisation créances	449	449
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	1 143	2 514
Ligne BAD BCT	2 299	3 585
Ligne FADES BCT	7 572	9 254
Fond BNPP	-	9 470
Premier logement	1 671	1 468
Ligne BERD	-	1
Ligne BERD 2	29 674	44 511
Emprunt AFD	35 931	11 194
Autres fonds extérieurs	10 292	4 779
Subvention SUNREF AFD	1 703	-
Dettes rattachées à des ressources spéciales	187	19
Total des emprunts et ressources spéciales	95 716	93 353

NOTE C.13 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 249 660 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 237 040 KDT au 31 décembre 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Provisions (risques et charges, congés payés, hors bilan)	31 340	34 177
Comptes de régularisation	144 630	146 879
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	24 303	-
Créditeurs divers	49 387	55 984
Total des autres passifs	249 660	237 040

NOTE C.14 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2022, le capital social du Groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élève à 501 442 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du Groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2022
UBCI	100 008	338 569	-	-	59 103	497 680
UBCI BOURSE	-	639	-	-	162	801
Global Invest SICAR (G.I.S)	-	293	-	-	99	392
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	638	-	-	86	724
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR (en liquidation)	-	-	-	-	(46)	(46)
UTP SICAF	-	777	-	-	301	1 078
HANNIBAL SICAV	-	19	-	-	6	25
UNIVERS SICAV	-	773	-	-	14	787
Total des capitaux propres du Groupe	100 008	341 709	-	-	59 725	501 442

3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE C.15 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2022 un montant de 799 925 KDT contre un solde de 994 277 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
En faveur d'établissements bancaires et financiers	571 577	765 267
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	228 348	229 010
- Cautions fiscales (a)	16 014	18 165
- Cautions pour marchés (b) :	102 220	102 331
• <i>En devises</i>	8 249	9 345
• <i>En dinars</i>	93 970	92 986
- Cautions douanières (c)	52 309	50 266
- Cautions diverses (d) :	50 033	50 894
• <i>En devises</i>	36 243	33 932
• <i>En dinars</i>	13 790	16 962
- Obligations cautionnées (e)	7 772	7 354
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	799 925	994 277

NOTE C.16 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 337 346 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 294 218 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	71 208	2 545
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	266 138	291 673
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	173 358	215 819
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	92 780	75 854
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	337 346	294 218

NOTE C.17 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Effets financiers donnés en garantie	46 000	-
BTA donnés en garantie	45 000	-
Total	91 000	-

NOTE C.18 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées, que la société mère UBCI s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2022, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 201 376 KDT contre 177 036 KDT au 31 décembre 2021.

NOTE C.19 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE C.20 – GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 800 663 KDT au 31 décembre 2022 contre un solde de 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	185 017	89 700
Garanties reçues des banques :	554 574	731 638
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	554 574	731 638
Nantissement titres	38 593	16 720
Garanties reçues de la clientèle	1 022 479	933 687
Total des garanties reçues en KDT	1 800 663	1 771 745

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan consolidé se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat au comptant	5 280 KDT
Vente au comptant	1 269 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2022 comme suit :

Achat à terme	31 687 KDT
Vente à terme	159 169 KDT

4. NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE C.21 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 271 585 KDT en 2022 contre un solde de 239 024 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire (*)	21 347	27 049
Produits sur opérations de crédit (*)	231 997	198 121
Revenus assimilés	18 241	13 854
Total des intérêts et revenus assimilés	271 585	239 024

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.22 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 272 KDT en 2022 contre un solde de 61 886 KDT en 2021. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Commissions prélevées sur les opérations bancaires (*)	49 601	46 657
Commissions de tenue de compte	6 069	5 954
Commissions sur opérations de change manuel	142	95
Autres commissions	11 460	9 180
Total des commissions (en produits)	67 272	61 886

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.23 – GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 963 KDT en 2022 contre un solde de 29 894 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Gains sur opérations BTA-BTCT	984	-
Gains sur portefeuille titres commercial	48 883	36 616
Pertes sur portefeuille titres commercial	(15 904)	(6 722)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	33 963	29 894

NOTE C.24 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2022 un montant de 34 595 KDT contre 27 718 KDT en 2021 se détaillant comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements (*)	30 714	26 762
Dividendes sur portefeuille participation	3 881	956
Total des revenus du portefeuille d'investissement	34 595	27 718

(*) : Les chiffres au 31 décembre 2021 ont été retraités pour les besoins de comparabilité (Voir note A.2.9).

NOTE C.25 – INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 106 044 KDT en 2022 contre un solde de 87 194 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	9 101	1 198
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	88 797	75 679
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	4 697	7 901
Charges assimilées	3 449	2 416
Total des intérêts encourus et charges assimilées	106 044	87 194

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 12 884 KDT en 2022 contre un solde de 8 493 KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Dotations aux provisions	26 936	27 449
Reprises de provisions	(23 232)	(21 488)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	14	88
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	169	110
Créances radiées	9 095	2 587
Récupération sur créances radiées	(98)	(253)
Total	12 884	8 493

NOTE C.27 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (7 715) KDT en 2022 contre un solde de (3 180) KDT en 2021. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Etalement Prime /Titres d'investissement	(3 523)	(2 740)
Dotations/Reprises de provisions	(551)	66
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(3 641)	(506)
Total	(7 715)	(3 180)

NOTE C.28 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 134 585 KDT au 31 décembre 2021 à 120 164 KDT au 31 décembre 2022, soit une diminution de 14 421 KDT. Cette variation s'explique principalement par l'effet des éléments suivants :

- La conclusion, en 2021, d'un contrat d'assurance IDR par la société mère UBCI avec la société CARTE VIE portant sur la prise en charge de l'indemnité de départ à la retraite qui a engendré une charge de personnel de 22 256 KDT au titre du même exercice contre une charge de 2 076 KDT en 2022.
- L'incorporation des charges salariales du personnel de la société mère UBCI affecté au projet de transformation du système d'information en immobilisations incorporelles en cours, pour un montant de 3 024 KDT et ce, en application de la norme comptable tunisienne N° 6, relative aux immobilisations incorporelles.
- Les augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 entre le CBF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et des établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'exercice 2022 avec un effet rétroactif au 1^{er} mai 2022 et au titre des années 2023 et 2024. L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel de la société mère UBCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6 863 KDT.

NOTE C.29 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 636 KDT en 2022 contre un solde de 24 091 KDT en 2021. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Impôt exigible	31 732	17 016
Impôt différé	(96)	7 075
Total	31 636	24 091

NOTE C.30 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2022 contre un solde de 4 735 KDT au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Ministère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement	-	4 735
Total en KDT	-	4 735

NOTE C.31 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2022 est déterminé comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé (en KDT)	59 725	30 510
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	2,986	1,525

NOTE C.32 – LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 403 888 KDT contre 593 787 KDT au 31 décembre 2021, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Caisses	33 813	24 747
Banque Centrale (comptes ordinaires)	22 713	302 557
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	34 821	18 051
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	260 869	172 413
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	117 004	100 000
Pensions livrées	99 999	100 000
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(91 000)	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(50 000)	(30 221)
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(23 631)	(93 760)
Total liquidités et équivalents de liquidités	404 588	593 787

NOTE C.33 – PASSIFS ÉVENTUELS

La filiale UCDS a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En Avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

NOTE C.34 –ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 28 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Medames et Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 501.442 KDT, un bénéfice net consolidé de 59.725 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 404.588 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « *C.3. Créances sur la clientèle* », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2022 à 3.028.626 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.004 KDT et à 193.599 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2022 s'élèvent à 271.585 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « *2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la BCT ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la NCT 24 « *Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires* » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « *A.3.1 Impact de la révision des paramètres de calcul des provisions collectives sur les comptes de la société mère UBCI* », en application de la circulaire BCT n°2023-02 modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la société mère UBCI a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 9.299 KDT portant le stock des dites provisions au 31 décembre 2022 à 34.291 KDT.

L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de constituer des dotations aux provisions collectives pour un montant de 2.295 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « *A.3.2 impact des négociations collectives sectorielles 2022-2023-2024 sur les comptes de la société mère UBCI* » qui détaille l'effet des augmentations des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et des cadres des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 8 novembre 2022 sur le résultat de la société mère UBCI arrêté au 31 décembre 2022.

Cet accord a porté sur l'augmentation des salaires de base et des primes conventionnelles des agents et cadres des banques et établissements financiers de 7%, applicable au titre de l'année 2022, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2022, et au titre des années 2023 et 2024.

Ainsi, l'impact des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre de l'année 2022 sur le résultat avant impôt de l'exercice 2022 de la société mère UBCI s'élève à un montant de 6.863 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Contrôle fiscal de la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers consolidés « *C.33 Passifs éventuels* », la filiale « UBCI Capital Développement SICAR – UCDS » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2020.

Une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie a été adressée à l'UCDS en décembre 2021 et a porté sur un redressement de 197 KDT et la création d'un crédit d'IS à fin 2020 de 4 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code de Droits et Procédures Fiscaux, l'UCDS a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification fiscale en février 2022.

En avril 2022, l'UCDS a reçu la réponse de l'administration fiscale qui porte sur le maintien des principaux chefs de redressement. En mai 2022, l'UCDS a adressé à l'administration fiscale une deuxième réponse et a saisi la Commission de Conciliation.

L'UCDS a constitué depuis 2021 des provisions pour un montant de 50 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 28 mars 2023

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

بلاغ الشركات

القوائم المالية

بنك قطر الوطني - تونس المقر الاجتماعي: نهج مدينة العلوم - تونس

ينشر بنك قطر الوطني قوائمه المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2022/12/31 و التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 11 أفريل 2023. هذه القوائم مصحوبة بتقرير مراقبي الحسابات السيد منعم بن أحمد والسيد شريف بن زينة.

الموازنة

السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022 (الوحدة: 1000 دينار تونسي)

2021/12/31	2022/12/31	إيضاحات	الأصول
52 774	57 716	1	الخبزينة وأرصدة لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخبزينة العامة للبلاد التونسية
330 683	270 481	2	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
835 993	911 085	3	قروض الحرفاء
4 751	5 074	4	محفظة السندات التجارية
202 587	340 591	5	محفظة الاستثمار
20 353	20 174	6	أصول ثابتة وغير الثابتة
47 111	53 883	7	أصول أخرى
1 494 252	1 659 004		مجموع الأصول
			الخصوم
-	67 002	8	ودائع وأموال البنك المركزي
60 031	45 452	9	ودائع وأموال المؤسسات البنكية المالية
1 096 638	1 203 071	10	ودائع وأموال الحرفاء
236 946	136 227	11	افتراضات وموارد خصوصية
51 190	60 740	12	خصوم أخرى
1 444 805	1 512 492		مجموع الخصوم

الأموال الذاتية

154 000	394 000		رأس المال
-	(105 200)		خسائر مرحلة
647	647		احتياطات قانونية
(105 200)	(142 935)		النتيجة الصافية
49 447	146 512	13	مجموع الأموال الذاتية
1 494 252	1 659 004		مجموع الخصوم والأموال الذاتية

جدول التعهدات خارج الموازنة
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2022
(الوحدة : ب 1.000 دينار تونسي)

2021/12/31	2022/12/31	إيضاحات	
<u>الخصوم المحتملة</u>			
56 147	55 633		ضمانات وكفالات وضمانات أخرى ممنوحة
72 559	78 623		اعتمادات مستندية
-	67 002		الأصول المقدمة في شكل ضمانات
128 706	201 258		مجموع الخصوم المحتملة
<u>التعهدات المقدمة</u>			
5 536	9 147	14	تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء
5 536	9 147		مجموع التعهدات المقدمة
<u>التعهدات المقبولة</u>			
65 121	-	-	تعهدات التمويل مقبولة من البنوك
-	196 051		ضمانات مقبولة من الدولة
589 652	582 351	15	ضمانات مقبولة من الحرفاء
114 300	64 076	16	ضمانات مقبولة من البنوك ومن الشركة التونسية للضمان
769 073	842 478		مجموع التعهدات المقبولة

قائمة النتائج
السنة المحاسبية من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022
(الوحدة : 1.000 دينار تونسي)

من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2021	من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022	إيضاحات	
			إيرادات الاستغلال البنكي
73 204	77 761	17	فوائد دائنة ومدخيل مماثلة
8 161	9 011	18	عمولات دائنة
7 627	11 048	19	مراييح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية
12 726	28 242	20	مدخيل محفظة الاستثمار
101 718	126 062		مجموع إيرادات الاستغلال البنكي
			تكاليف الاستغلال البنكي
(72 543)	(86 193)	21	فوائد مدينة وأعباء مماثلة
(1 618)	(2 366)		عمولات
(1 637)	-		خسارة على محفظة السندات التجارية والعمليات المالية
(75 798)	(88 559)		مجموع تكاليف الاستغلال البنكي
25 920	37 503		النتائج البنكي الصافي
(70 180)	(114 350)	22	مخصصات احتياطي المخاطر ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم(*)
-	-		مخصصات احتياطي المخاطر ونتيجة تصحيح قيمة محفظة الاستثمار
9	87		إيرادات استغلال أخرى
(36 347)	(40 356)	23	مصاريف الأعوان
(20 458)	(22 974)	24	تكاليف الاستغلال العامة
(3 326)	(2 508)	6	اهلاكات واطفاءات
(104 382)	(142 598)		نتيجة الاستغلال
(317)	(337)	25	الأداء على الأرباح
(104 700)	(142 935)		نتيجة الأنشطة العادية
(500)	-		رصيد ربح/خسارة على عناصر خارقة للعادة(*)
(105 200)	(142 935)		النتيجة الصافية
(4.682)	(4.269)	26	النتيجة للسهم الواحد (دينار)

* وقعت معالجة بيانات السنة المحاسبية 2021 لغاية المقارنة

قائمة التدفقات النقدية
السنة المحاسبية من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022
(الوحدة: 1.000 دينار تونسي)

من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2021	من 1 جانفي إلى 31 ديسمبر 2022	إيضاحات
أنشطة الاستغلال		
137 645	109 179	إيرادات الاستغلال البنكي المقبوضة
(82 795)	(86 445)	تكاليف الاستغلال البنكي المدفوعة
343 705	77 584	ودائع/سحوبات الحرفاء
49 581	(204 253)	قروض مسندة/سداد القروض الممنوحة للحرفاء
(218)	(267)	اقتناء/ تفويت في سندات التوظيف
(33 843)	(46 033)	مبالغ مسددة للأعوان ودائنون آخرون
(21 010)	(11 215)	تدفقات أخرى ناتجة عن عمليات استغلال
(166)	(351)	الضريبة المدفوعة على الأرباح
392 899	(161 801)	التدفقات النقدية الصافية المخصصة لأنشطة الاستغلال
أنشطة الاستثمار		
6 873	27 538	مقايض متأتية من سندات المساهمة
(79 291)	(139 519)	اقتناء/ تفويت في سندات المساهمة
(409)	(1 486)	اقتناء/ تفويت في أصول ثابتة
(72 827)	(113 467)	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة الاستثمار
أنشطة التمويل		
130 000	240 000	الترفيغ في راس المال
(99 728)	(99 595)	إصدار اقتراضات / سداد اقتراضات
30 272	140 405	التدفقات النقدية الصافية المتأتية من أنشطة التمويل
نتيجة تغيير في سعر الصرف على السيولة وما يعادل السيولة		
350 344	(134 863)	التغيير الصافي في السيولة وما يعادلها خلال السنة المحاسبية
16 643	366 987	السيولة وما يعادلها في بداية السنة المحاسبية
366 987	232 124	السيولة وما يعادلها في نهاية السنة المحاسبية

إيضاحات حول القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022

1. الأساس المرجعي لإعداد القوائم المالية

اعتمدت القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 على المبادئ المحاسبية المتفق عليها عموماً في البلاد التونسية وخاصة المعايير المحاسبية (م م 21 إلى م م 25) المتعلقة بالمؤسسات البنكية والتي دخلت حيز التطبيق بداية من غرة جانفي 1999.

2. الطرق المحاسبية المعتمدة

تم إعداد القوائم المالية لبنك قطر الوطني- تونس على أساس قيس عناصر القوائم المالية بالتكلفة التاريخية. وتتألف أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة فيما يلي:

1.2- القروض والمداويل المتعلقة بها

يتم اعتبار التزامات التمويل ضمن التعهدات خارج الموازنة عند التعاقد ويتم تسجيلها في الموازنة عند صرف الأموال المتعلقة بها.

ويقع الإقرار بعمولة التصرف ضمن النتيجة عند أول استعمال للقروض.

يتم الإقرار بمداويل القروض بعنوان فوائد وعمولات على التعهدات التي تحتسب مسبقاً عند حلول الأجل ضمن حسابات التسوية.

ويقع إدراجها ضمن النتيجة عند الاستخلاص وحسب مبدأ الاستحقاق الزمني عند كل إقفال محاسبي.

باستثناء الفوائد المتعلقة بأصول غير مصنفة، تدرج الفوائد المستحقة وغير المستخلصة والمتعلقة بالقروض المصنفة في باب "أصول استخلاصها غير متأكد" (قسم ب 2) أو في باب "أصول موضوع خطر" (قسم ب 3) أو في باب "أصول عسيرة الاستخلاص" (قسم ب 4) ضمن بند "الفوائد المعلقة" طبقاً لمنشور البنك المركزي التونسي رقم 24 لسنة 1991 وتطرح بالتالي من بنود الأصول المتعلقة بها.

ويتم الإقرار بهاته الفوائد ضمن الإيرادات عند تحصيلها الفعلي.

وتجدر الإشارة من جهة أخرى إلى أنه ابتداء من السداسي الثاني لسنة 2021، يتم رصد المبالغ المستردة على الديون المصنفة حسب الأولوية على أصل الدين.

2.2- محفظة السندات والإيرادات المتعلقة بها

تشتمل محفظة السندات على سندات المساهمة وسندات التوظيف.

وتصنّف ضمن سندات التوظيف السندات التي ينوي البنك بيعها في آجال قصيرة المدى. وتقيد هذه الفئة ضمن بند محفظة السندات التجارية.

وتشتمل سندات المساهمة التي تسجل ضمن بند محفظة الاستثمار على:

- المساهمات التي يقع امتلاكها بنية المحافظة عليها على المدى الطويل والمتوسط والتي تعتبر مفيدة لنشاط البنك،
- المساهمات التي أبرمت بشأنها عقود تفويت ولم تتم عملية بيعها.

يقع إبراز التزامات المساهمة المكتتبه وغير المحررة ضمن التعهدات خارج الموازنة بقيمة الإصدار. تسجل سندات المساهمة عند اقتنائها حسب ثمن التكلفة دون اعتبار مصاريف الاقتناء ويتم إقرار التفويت في سندات المساهمة عند نقله الملكية أي في تاريخ تسجيل عملية البيع ببورصة الأوراق المالية بتونس. يقع تسجيل عقود سندات المساهمات التي وقع التفويت فيها بالقسط (مقابل كمبيالات عادية) ببورصة الأوراق المالية بتونس عند التحصيل الفعلي للكمبيالات. ويتم إقرار زائد قيمة التفويت المستحق في الفترة السابقة مرة واحدة ضمن نتائج السنة المالية التي وقع خلالها تحصيل الكمبيالات.

ويتم الإقرار بحصص الأرباح ضمن الإيرادات عند المصادقة الرسمية على قرار توزيعها.

3.2- تسجيل الموارد وتكاليفها المتعلقة بها

يتم تصنيف تعهدات التمويل المقبولة ضمن التعهدات خارج الموازنة عند التعاقد ويتم تسجيلها في الموازنة عند السحب.

تسجل الفوائد ومنح الصرف على القروض ضمن التكاليف حسب مبدأ الاستحقاق الزمني.

4.2- احتياطي المخاطر على القروض ومحفظه السندات

• احتياطي المخاطر على القروض

يتم تقييم مخصصات المخاطر على القروض طبقا لمعايير تصنيف وتغطية المخاطر ومتابعة التعهدات المنصوص عليها ضمن منشور البنك المركزي التونسي عدد 24 لسنة 1991 الذي حدد أقسام المخاطر كما يلي:

أ - الأصول العادية

ب - الأصول المصنفة

- ب 1 - أصول تستحق المتابعة
- ب 2 - أصول استخلاصها غير متأكد
- ب 3 - أصول موضوع خطر
- ب 4 - أصول عسيرة الاستخلاص

ويقع تحديد نسب مخصصات احتياطي المخاطر على القروض بتطبيق النسب الدنيا لكل قسم على المخاطر غير المغطاة، أي مبلغ الالتزامات بعد طرح قيمة الضمانات المتعلقة بها. ويتم تقييم الضمانات بالنسبة للمشاريع الممولة من طرف البنك بالاستناد على تقييم خارجي يقوم به خبير مختص وذلك على أساس الرهون العقارية التي يملكها البنك.

وتتمثل النسب الأدنى لكل قسم كما يلي: 20 % بالنسبة للقسم ب 2، 50 % للقسم ب 3، و100 % للقسم ب 4.

أوجب الملحق 3 من المنشور عدد 91-24 المنقح بالمنشور عدد 2012-20 على البنك تكوين مدخرات إضافية ذات صبغة عامة تسمى "مدخرات جماعية" لتغطية المخاطر الكامنة على الأصول العادية والأصول التي تستوجب المتابعة. ويتم احتسابها حسب مقتضيات هذا الملحق. كما وقع تنقيح منهجية تحديد المدخرات الجماعية بالمنشور عدد 2023-02 و نتج عن هذا التغيير مدخرات جماعية إضافية ب 4,3 مليون دينار. طبقا لمنشور البنك المركزي التونسي عدد 21 لسنة 2013 المعدل للمنشور عدد 91-24 لسنة 1991، المتعلق بتوزيع وتغطية المخاطر ومتابعة التعهدات، يجب على البنوك تكوين مدخرات إضافية على التعهدات ذات أقدمية أكبر أو تساوي 3 سنوات مصنفة 4. وقد تم تحديد طريقة احتسابها بالمنشور المذكور أعلاه.

• احتياطي المخاطر على محفظة السندات

يتم تقييم سندات المساهمة بالاعتماد على القيمة الاستعمالية وذلك بالرجوع خاصة إلى سعر البورصة بالنسبة للسندات المدرجة بالسوق المالية وإلى القيمة المحاسبية الصافية والمعدلة (التي تأخذ بعين الاعتبار القيمة المحيطة لممتلكات الشركة المصدرة) في أحدث تاريخ (عادة تاريخ إقفال السنة المحاسبية السابقة) بالنسبة للسندات الأخرى.

ويقع تغطية ناقص القيمة المحتملة والدائمة بمخصصات.

5.2 العمليات بالعملة الأجنبية

تشمل العمليات المنجزة من قبل البنك والمدونة بالعملة الأجنبية أساسا المعاملات المتعلقة بالإقتراضات الخارجية وبالنشاط الدولي:

• الإقتراضات الخارجية

يقع إبراز الإقتراضات الخارجية ضمن القوائم المالية بالدينار التونسي حسب سعر الصرف التاريخي. تتحمل "الشركة التونسية للتأمين وإعادة التأمين" فارق الصّرف عند تسديد افتراضات البنك وذلك انطلاقا من سنة 2019.

• النشاط الدولي:

تخضع حسابات الموازنة والحسابات خارج الموازنة المدونة بالعملة الأجنبية إلى عملية إعادة تقييم وذلك بسعر الصرف المعمول به عند تاريخ ختم السنة المحاسبية.

أما سعر الصرف المعتمد في عناصر الأصول والخصوم النقدية وفي تعهدات الصرف بالحاضر ولأجل مضاربي هو معدل سعر الشراء أو البيع بالحاضر أو للأجل.

ويتم تقييم تعهدات الصرف لأجل بسعر الصرف للأجل المتبقي.

ويمثل الفرق المسجل بين "حسابات وضعية الصرف بعد إعادة تقييمها" من جهة و "حسابات مقابل قيمة وضعية الصرف" من جهة أخرى نتيجة الصرف.

6.2- الأصول الثابتة المقدمة للإيجار المالي

تسجل الأصول الثابتة المقدمة للإيجار المالي حسب تكلفة اقتنائها بدون اعتبار الأداء على القيمة المضافة في بند "مستحقات على الحرفاء" مثل القروض العادية الممنوحة للحرفاء.

ينقسم الإيجار بين أصل وفوائد ويقع احتساب الأصل المستخلص على مستحقات الأصول ويسجل قسط الفوائد ضمن المداخل عند تحصيله الفعلي.

7.2- الأصول الثابتة

تسجل الأصول الثابتة المادية حسب تكلفة الاقتناء. ويقع استهلاكها حسب طريقة الأقساط. وتعتمد نسب الاستهلاك التالية

الأصول الثابتة	نسب الاستهلاك
- البناءات	2,5 %
- أثاث ومعدات المكاتب	15%
- معدات وتجهيزات إعلامية	20%
- معدات النقل	20%
- تهيئة وتركيب	15%
- برمجيات إعلامية	33%

• التغييرات

سجلت سنة 2021 تعديلات على مستوى بعض البنود وتنفصل كما يلي:

البيانات	31/12/2021	التعديلات	31/12/2021
رصيد ربح/خسارة على عناصر خارقة للعادة	(269)	(231.3)	(500)
مخصصات احتياطي المخاطر ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة و الخصوم	(70 411)	231	(70 180)
الأداء على الأرباح	(317)	0.3	(317)

3. الإيضاحات حول القوائم المالية

إيضاح 1: الخزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخبزينة العامة للبلاد التونسية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رسيدا بمقدار 57 716 أ.د.ت مقابل 52 774 أ.د.ت في 2021/12/31 مفصلا كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الخزينة	6 224	5 067
الخزينة (IBS)	3 924	1 550
مستحقات أخرى على توظيفات	9	3
توظيفات في البنك المركزي التونسي	38 463	24 000
البنك المركزي التونسي	9 096	22 154
الجملة	57 716	52 774

إيضاح 2: مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيذا بمقدار 270 481 أ.د.ت مقابل 330 683 أ.د.ت في 2021/12/31 تفصيلها كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
بنوك أجنبية	7 460	13 413
توظيفات بنوك أجنبية	108 263	83 416
شركات مالية	11 125	10 000
توظيفات في السوق النقدية	142 500	223 000
مستحقات أخرى	1 133	854
الجملة	270 481	330 683

وتنوزع المستحقات على المؤسسات البنكية والمالية حسب نوعية العملاء كما يلي:

	شركات ذات صلة	شركات مرتبطة	شركات أخرى	المجموع
البنوك الأجنبية	-	-	7 460	7 460
شركات مالية	-	-	11 125	11 125
توظيفات بنوك أجنبية	-	-	108 263	108 263
توظيفات في السوق النقدية	-	-	142 500	142 500
مستحقات أخرى	-	-	1 133	1 133
الجملة	-	-	270 481	270 481

إيضاح 3: مستحقات على الحرفاء

إيضاح 3.1: بلغت جملة المستحقات الصافية على الحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 911 085 أ.د.ت مقابل 835 993 أ.د.ت في 2021/12/31 موزعة كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	
		القروض
420 375	579 201	- قروض طويلة ومتوسطة الأجل
605 542	601 033	- قروض قصيرة الأجل
94 633	92 031	- قروض للأفراد
22 570	21 332	- قروض الإيجار المالي
1 143 120	1 293 598	المجموع الخام
(3 307)	(3 773)	- فوائد و عمولات مستخلصة مسبقا
(137 752)	(153 022)	- فوائد معلقة
(106 845)	(105 442)	- احتياطي المخاطر
(40 405)	(97 137)	- احتياطات إضافية
(18 818)	(23 139)	- مدخرات جماعية
835 993	911 085	المجموع الخام

إيضاح 2.3 : توزيع التعهدات حسب المخاطر

تتوزع تعهدات البنك في 2022/12/31 (بما في ذلك التعهدات خارج الموازنة) حسب ترتيب المخاطر كما يلي:

التعهدات	السنة	الأصول الجارية	ب 1 أصول تستوجب المتابعة	ب 2 أصول استرجاعها غير مضمون	ب 3 أصول شبه ميؤوس من تحصيلها	ب 4 أصول منعدمة	المجموع
التعهدات	2022	636 364	99 402	19 586	40 683	629 925	1 425 960
	2021	376 944	164 206	51 863	28 967	640 732	1 262 712
فوائد معلقة	2022	(141)	(336)	(2 250)	(4 278)	(146 017)	(153 022)
	2021	(101)	(152)	(4 189)	(3 219)	(130 091)	(137 752)
الفوائد مستخلصة مسبقا	2022			(3 773)			(3 773)
	2021			(3 307)			(3 307)
احتياطي المخاطر	2022	(23 139)			(212 178)		(235 317)
	2021	(18 818)			(152 607)		(171 425)

وقع احتساب المخصصات بإعتبار ضمان صادر عن البنك الأم بمبلغ 49 130 ألف دينار تونسي. وتمت بلورة هذا الضمان من خلال SWIFT بتاريخ 30 ماي 2019 وتجدر الإشارة إلى أن هذا الضمان تمتد فاعليته إلى غاية 30 جوان 2023. لولا هذا الضمان لكان على البنك تكوين مخصصات قيمتها 15 347 ألف دينار تونسي.

إثر مصادقة مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 23/11/2022 قام البنك بعملية شطب لديون مقدرة بمبلغ 70 952 أدت. وتتكون المحفظة موضوع الشطب أساسا من الديون المصنفة صنف 4 (وهي الديون المتعثرة لأكثر من سنة) وصنف 5 (وهي ديون في طور النزاعات) وهي أيضا محفظة مغطاة بالمخصصات وقدرها 51 451 أدت. وبالفوائد المؤجلة وقدرها 19 501 أدت. وتهدف عملية الشطب في محفظة الديون سالف الذكر، لتحسين نسبة الديون المتعثرة.

إيضاح 4: محفظة السندات التجارية:

بلغ رصيد محفظة السندات التجارية 2022/12/31 ما قدره 5 074 ألف دينار تونسي مقابل 4 751 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	5 386	5 091
احتياطي المخاطر / سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	(312)	(340)
الرصيد الصافي	5 074	4 751

إيضاح 5: محفظة الاستثمار:

بلغ رصيد محفظة الاستثمار في 2022/12/31 ما قدره 340 591 ألف دينار تونسي مقابل 202 587 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
سندات المساهمة	2 246	2 246
شهادات مساهمة (الشركة التونسية القطرية للاستخلاص)	6 000	6 000
رقاع الخزينة وسندات توظيف	332 633	193 114
مستحقات أخرى / رفاع الخزينة و سندات توظيف	1 653	3 169
مستحقات بعنوان مرابيح بصدد التوزيع	10	10
احتياطي المخاطر /سندات المساهمة	(1 952)	(1 952)
الرصيد الصافي	340 591	202 587

وتفصل سندات المساهمة المتعلقة بشركات فرعية أو شريكة كما يلي:

الشركة	القطاع	نسبة المراقبة	مساهمة البنك
الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR)	المالي	%100	300
الشركة المالية التونسية القطرية- سيكاف (TQF)	المالي	%100	500
المجموع			800

وتنوزع محفظة الاستثمار حسب نوعية العملاء كما يلي:

البيانات	شركات ذات صلة	شركات مرتبطة	شركات أخرى	المجموع
سندات المساهمة	-	800	1 446	2 246
شهادات مساهمة (الشركة التونسية القطرية للاستخلاص)	-	6 000	-	6 000
رقاع الخزينة وسندات توظيف	-	-	332 633	332 633
مستحقات أخرى / رقاغ الخزينة وسندات توظيف	-	-	1 653	1 653
مستحقات بعنوان مرائب بصدد التوزيع	-	-	10	10
احتياطي المخاطر /سندات المساهمة	-	(678)	(1 274)	(1 952)
الجملة	-	6 122	334 469	340 591

وتتلخص العمليّات المسجّلة خلال السنة على مستوى رقاغ الخزينة وسندات توظيف كما يلي:

الرصيد الخام في أوّل الفترة	193 114
اقتناءات السنة	396 263
تفويتات السنة	(258 963)
استهلاكات من مبلغ خصم على رقاغ الخزينة	2 219
الرصيد الخام في آخر الفترة	332 633

إيضاح 6: الأصول الثابتة:

بلغت جملة الأصول الثابتة الصافية في 2022/12/31 ما قدره 20 174 ألف دينار تونسي مقابل 20 353 ألف دينار تونسي في 2021/12/31. وتتلخص العمليّات المسجلة خلال السنة على حساب الأصول الثابتة كما يلي:

المجموع	معدات النقل	برمجيات إعلامية	معدات إعلامية	معدات وتجهيزات	معدات وتجهيزات إعلامية	تهئية وتركيب	البناءات	البيانات
54 590	556	-	-	-	17 598	21 363	15 072	الرصيد الخام للأصول في آخر الفترة (2021-12-31)
(2 515)	(13)		(1 706)	(766)		(30)		تعديلات
(683)	-	-	-	-		(683)	-	الغاءات
-	-	3 758	9 048	4 435	(17 598)	357		اعاده التصنيف
3 341	-	2 712	371	137		121	-	اقتناءات السنة
(52)	(52)						-	تقويئات السنة
54 680	491	6 470	7 713	3 806	-	21 128	15 072	الرصيد الخام للأصول في آخر الفترة (2022-12-31)
(34 237)	(503)	-	-	-	(11 025)	(17 524)	(5 184)	الرصيد الخام للاستهلاكات في آخر الفترة (2021-12-31)
2 276	5	-	1 385	766		30	92	تعديلات
(2 599)	(11)	(361)	(660)	(216)		(934)	(417)	الاستهلاكات
-	(2)	(1 906)	(5 878)	(3 774)	11 025	(377)	912	اعاده التصنيف
52	52	-	-	-		-	-	تقويئات السنة
(34 507)	(459)	(2 267)	(5 154)	(3 223)	-	(18 806)	(4 597)	الرصيد الخام للاستهلاكات في آخر الفترة (2022-12-31)
20 174	32	4 202	2 559	583		2 324	10 475	الرصيد الصافي للأصول في آخر الفترة (2022-12-31)

إيضاح 7: أصول أخرى

بلغ بند الأصول الأخرى في 2022/12/31 ما قيمته 53 883 ألف دينار تونسي مقابل 47 111 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
1 044	1 622	دائون مختلفون
38 622	44 938	قروض للموظفين
4 426	4 951	حسابات تسوية مرتبطة بالمقاصة
3 019	2 372	مستحقات محملة على الدولة
47 111	53 883	الجملة

إيضاح 8: ودائع وأموال البنك المركزي:

بلغ بند الأصول الأخرى في 2022/12/31 ما قيمته 67 002 ألف دينار تونسي ويفصل كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
-	67 000	البنك المركزي
-	2	مستحقات أخرى
-	67 002	الجملة

إيضاح 9: ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيدا بمقدار 45 452 ألف دينار تونسي مقابل 60 031 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
-	13 865	افتراضات من السوق النقدية
5 613	2 940	البنوك الأجنبية
53 820	27 459	المؤسسات المالية
598	1 189	ديون مرتبطة
60 031	45 452	الجملة

وتتوزع ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية حسب نوعية العملاء كما يلي:

المجموع	شركات أخرى	شركات مرتبطة	شركات ذات صلة	البيانات
13 865	13 865			افتراضات من السوق النقدية
2 940	2 940			البنوك الأجنبية
27 459	27 459			المؤسسات المالية
1 189	1 189			ديون مرتبطة
45 452	45 452			الجملة

إيضاح 10: ودائع وأموال الحرفاء

يمثل هذا البند في 2022/12/31 رصيداً بمقدار 1 203 071 ألف دينار تونسي مقابل 1 096 638 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

2021/12/31	2022/12/31	البيانات
306 068	347 592	ودائع تحت الطلب
506 346	546 991	ودائع لأجل
107 279	116 122	حسابات ادخار
153 000	160 000	شهادات إيداع
1 183	3 829	ديون مرتبطة بالودائع
22 762	28 537	مستحقات أخرى للحرفاء
1 096 638	1 203 071	الجملة

وتتوزع ودائع وأموال الحرفاء حسب نوعية العملاء كما يلي:

المجموع	شركات أخرى	شركات مرتبطة	شركات ذات صلة	البيانات
116 122	116 122			حسابات ادخار
347 592	246 840	751		ودائع تحت الطلب
546 991	541 641	5 350		ودائع لأجل
160 000	160 000			شهادات إيداع
3 829	3 789	40		ديون مرتبطة بالودائع
28 537	28 537			مستحقات أخرى للحرفاء
1 203 071	1 196 930	6 141		الجملة

إيضاح 11: اقتراضات وموارد خاصة

بلغ رصيد هذا البند 136 227 ألف دينار تونسي في 31/12/2022 مقابل 236 946 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
اقتراضات من BERD	30 171	60 343
اقتراضات من QNB Doha	103 230	172 050
الخط الإيطالي	2 429	3 033
ديون مرتبطة بالإقتراضات	397	1 520
الجملة	136 227	236 946

وتتلخص العمليّات المسجّلة خلال السنة على مستوى اقتراضات وموارد خاصة كما يلي:

البيانات	الخط الإيطالي	اقتراضات من QNB	اقتراضات من BERD
الرصيد الخام في أول الفترة	3 033	172 050	60 343
اقتراضات السنة	-	-	-
تسديد اقتراضات السنة	(604)	(68 820)	(30 172)
الرصيد الخام في آخر الفترة	2 429	103 230	30 171

إيضاح 12: خصوم أخرى

يمثل هذا البند رصيда في 2022/12/31 بمقدار 60 739 ألف دينار تونسي مقابل 51 190 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويفصل كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
أعباء اجتماعية وجبائية	7 387	6 571
حسابات للتسوية	11 682	11 737
مديون مختلفون	10 013	6 691
مديون مختلفون / حسابات تسوية مرتبطة بالمقاصة	8 817	5 711
مديون مختلفون Tunis RE	1 052	4 083
إحتياطي على مخاطر أخرى	21 788	16 397
الجملة	60 739	51 190

إيضاح 13: الأموال الذاتية

بلغت الأموال الذاتية في 2022/12/31 ما قدره 146 512 ألف دينار تونسي مقابل 49 447 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

البيانات	الرصيد في 31/12/2021	تخصيص النتيجة 2021	تخفيض في رأس المال	ترفع في رأس المال	تيجة السنة المحاسبية	الرصيد في 31/12/2022
رأس المال المكتتب	154 000	-	-	240 000	-	394 000
احتياطات أخرى	-	-	-	-	-	-
احتياطات قانونية	647	-	-	-	-	647
مبلغ مرحل من جديد	-	(105 200)	-	-	-	(105 200)
نتيجة الفترة	(105 200)	105 200	-	-	(142 935)	(142 935)
الجملة	49 447	-	-	240 000	(142 935)	146 512

سجل البنك في موقى السنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2021 تراكما في الخسائر بمبلغ 105 مليون دينار وأصبحت بالتالي أمواله الذاتية في حدود مبلغ 49 مليون دينار أي دون نصف رأس المال المقدر بمبلغ 154 مليون دينار.

واعتبارا إلى أن هذه الوضعية تشكل في حال تواصلها خرقا لأحكام مجلة الشركات التجارية التونسية بالنظر لانعدام التوازن بين الأموال الذاتية للبنك و رأس المال إضافة إلى عدم احترامها للمعايير الاحترافية المنصوص عليها بتعاميم (مناشير) البنك المركزي التونسي، لذا فقد تضمن مخطط أعمال البنك للفترة 2021-2023 والمصادق عليه من قبل مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 6 أفريل 2021 عديد الإجراءات التصحيحية ومن بينها بعنوان سنة 2022 الترفع فيه بصفة بمبلغ 240 مليون دينار.

إيضاح 14: تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء

بلغت تعهدات التمويل المقدمة للحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 9 147 ألف دينار تونسي وتتعلق بالمبالغ غير المستعملة بعنوان القروض الطويلة ومتوسطة المدى مقابل 5 536 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

إيضاح 15: ضمانات مقبولة من الحرفاء

يمثل هذا البند الضمانات العينية والمالية المدققة على القروض المصنفة وبلغت الضمانات المقبولة من الحرفاء في 2022/12/31 ما قدره 582 351 ألف دينار تونسي مقابل 589 652 ألف دينار تونسي في 2021/12/31. و يتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الضمانات العينية	539 114	538 968
ودائع لأجل وحسابات ادخار مخصصة	35 958	40 873
مستحقات أخرى للحرفاء مخصصة	7 279	9 811
الجملة	582 351	589 652

إيضاح 16: ضمانات مقبولة من مؤسسات البنكية والمالية

يمثل هذا البند الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم والضمانات المقبولة من الشركة التونسية للضمان وقد بلغ في 2022/12/31 ما قدره 64 076 ألف دينار تونسي مقابل 114 300 ألف دينار تونسي في 31/12/2021.

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الشركة التونسية للضمان و شركات تأمين	20 448	24 400
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لفائدة " BERD	28 120	55 818
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لتغطية المخاطر	15 508	34 082
الجملة	64 076	114 300

إيضاح 17: فوائد دائنة ومداهيل مماثلة

بلغ هذا البند في 2022/12/31 ما قدره 77 761 ألف دينار تونسي مقابل 73 204 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
فوائد التوظيف	17 141	9 935
فوائد على القروض الطويلة ومتوسطة الأجل	25 640	20 327
فوائد على القروض الطويلة ومتوسطة الأجل على الأفراد	9 510	9 704
فوائد على القروض قصيرة الأجل وقروض التمويل المسبق	12 796	15 460
فوائد عمليات الإسقاط	3 687	1 856
فوائد حسابات جارية	5 631	11 630
عمولات على قروض مستنديه	1 165	1 297
عمولات على كفالات و ضمانات	1 065	1 558
عمولات التعهدات	18	44
فوائد قروض الإيجار المالي	1 108	1 393
الجملة	77 761	73 204

إيضاح 18: عمولات قارة دائنة

بلغ الرصيد المتعلق بعمولات دائنة في 2022/12/31 ما قدره 9 011 ألف دينار تونسي مقابل 8 161 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
عمولات على حسابات جارية	1 046	1 629
عمولات على شبكات تحويلات كمبيالات ومولات اخرى	3 289	3 359
عمولات التصرف على القروض الطويلة ومتوسطة الأجل	3 292	2 141
عمولات على نقديات	1 148	892
عمولات على عمليات مالية	173	87
عمولات على التعهدات بالإمضاء	63	53
الجملة	9 011	8 161

إيضاح 19: أرباح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية

بلغ الرصيد المتعلق بأرباح محفظة السندات التجارية والعمليات المالية في 2022/12/31 ما قدره 11 048 ألف دينار تونسي مقابل 7 627 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
أرباح صافية متعلقة بمحفظة السندات التجارية	327	171
حصص أرباح موزعة	270	218
مخصصات السنة / سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	28	(47)
ارباح على تفويطات سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	72	-
خسارة على تفويطات سندات التوظيف المتداولة في السوق المالية	(43)	-
أرباح صافية من عمليات مالية	10 721	7 456
أرباح صافية على عمليات الصرف	10 721	7 456
الجملة	11 048	7 627

إيضاح 20: مداخيل محفظة الاستثمار

بلغت مداخيل محفظة الاستثمار في 2022/12/31 ما قدره 28 242 ألف دينار تونسي مقابل 12 726 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 وهي تتمثل في حصص أرباح موزعة تتعلق بسندات الاستثمار كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
فوائد على رفاع الخزينة	28 242	12 726
الجملة	28 242	12 726

إيضاح 21: فوائد مدينة وأعباء مماثلة

بلغت جملة الفوائد المدينة والأعباء المماثلة في 31/12/2022 ما قدره 86 193 ألف دينار تونسي مقابل 72 543 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 وتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
فوائد على اقتراضات من السوق النقدية	(5 030)	(2 870)
عمولة على تغطية مخاطر الصرف	(12 734)	(19 162)
فوائد على اقتراضات أجنبية	(5 457)	(5 914)
فوائد على إيداعات الحرفاء	(62 972)	(44 597)
الجملة	(86 193)	(72 543)

إيضاح 22: مخصصات احتياطي المخاطر ونتيجة تصحيح قيم المستحقات وعناصر خارج الموازنة والخصوم

بلغ رصيد هذا البند في 31/12/2022 ما قدره 114 350 ألف دينار تونسي مقابل 70 180 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
مخصصات السنة على القروض	(48 881)	(41 802)
مخصصات صافية بعنوان مدخرات اضافية	(72 525)	(35 230)
مدخرات عامة	(4 320)	(518)
استرجاع مخصصات السنة على القروض المشكوك فيها	10 143	11 527
شطب محفظة قروض	(51 450)	(86 466)
استرجاع مخصصات على شطب محفظة قروض	51 450	86 466
خسائر على قروض مغطات بالمخصصات	(230)	(537)
استرجاع مخصصات على قروض مشكوك فيها	230	537
استخلصات على محفظة قروض مشطوبة	1 451	231
خسائر على قروض غير مغطات بالمخصصات	(158)	(2 851)
مخصصات صافية على أصول أخرى	161	(945)
مخصصات احتياطية للمخاطر والمصرفيات	(250)	(705)
استرجاع مخصصات احتياطية للمخاطر والمصرفيات	30	113
الجملة	(114 350)	(70 180)

إيضاح 23: مصاريف الأعوان

سجّل هذا البند في 2022/12/31 مصاريف بمبلغ 40 356 ألف دينار تونسي مقابل 36 347 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
جرايات	(30 250)	(25 813)
أعباء اجتماعية و جباية	(7 959)	(6 492)
مستحقات أخرى	(1 047)	(786)
مستحقات العطل السنوية	(155)	(284)
مخصصات على احوالة على تقاعد	(945)	(2 972)
الجملة	(40 356)	(36 347)

إيضاح 24: تكاليف الاستغلال العامة

سجّل هذا البند في 2022/12/31 تكاليف بمبلغ 22 973 ألف دينار تونسي مقابل 20 458 ألف دينار تونسي في 2021/12/31 ويتوزع كما يلي:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
كراء الفروع	(1 889)	(1 628)
مصاريف الهدايا والاستقبالات	(368)	(267)
مصاريف التدريب المهني	(512)	(417)
اشتراكات نظام المواصلات	(8 551)	(7 387)
مصاريف النشر والإشهار	(2 076)	(692)
تأمينات المقر الرئيسي والفروع	(140)	(133)
تأمينات أخرى "FGB"	(2 882)	(2 579)
مكافآت وأتعاب	(3 571)	(2 914)
صيانة وتصلح	(1 389)	(1 159)
لوازم المكاتب والمطبوعات	(883)	(817)
مصاريف أخرى	(713)	(2 465)
الجملة	(22 973)	(20 458)

إيضاح 25 : ضريبة على الشركات

يخضع البنك للضريبة على الشركات بنسبة القانون العام أي 35 % على الربح الخاضع للضريبة.

مبلغ الأداء لسنة 2022 هو المبلغ الأدنى القانوني (وفقا للقانون عدد 106 لسنة 2005 والمؤرخ في 19 ديسمبر 2005) وبلغ 337 ألف دينار تونسي مقابل 317 ألف دينار تونسي في 2021/12/31.

كما تجدر الإشارة الى ان النتيجة الجبائية بعنوان سنة 2022 المقدرة بمبلغ 400 360 ألف دينار تتكون من استهلاكات مؤجلة بما قدره 51 999 ألف دينار وخسائر مؤجلة بما قدره 348 244 ألف دينار.

وتبين النتيجة الجبائية كما يلي:

السنة	خسائر مؤجلة	استهلاكات مؤجلة
2017	-	34 325
2018	-	4 101
2019	30 511	3 953
2020	99 343	3 786
2021	88 583	3 327
2022	129 807	2 508
المجموع	348 244	51 999

إيضاح 26 : النتيجة للسهم الواحد

سجّلة النتيجة للسهم الواحد في 2022/12/31، مبلغ 4.269 دينار تونسي مقابل 4.682 دينار تونسي في 2021/12/31.

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
- النتيجة الصافية في نهاية السنة دينار تونسي	(142 935 115)	(105 200 066)
- عدد الأسهم (المتوسط)	33 482 192	22 466 667
- النتيجة للسهم الواحد دينار تونسي	(4.269)	(4.682)

إيضاح 27 : السيولة و ما يعادل السيولة

تبلغ السيولة و ما يعادل السيولة 2022/12/31 ما قدره 232 124 ألف دينار تونسي مقابل 366 987 ألف دينار تونسي في 31/12/2021 وتحتوي على العناصر التالية:

البيانات	2022/12/31	2021/12/31
الخزينة	10 148	6 617
البنك المركزي التونسي	9 096	22 154
بنوك أجنبية	7 460	13 413
توظيفات في سوق النقدية	142 500	223 000
توظيفات في البنك المركزي التونسي	38 463	24 000
توظيفات بنوك الأجنبية	108 263	83 416
افتراضات من السوق النقدية	(13 865)	-
البنك المركزي التونسي	(67 000)	-
البنوك الأجنبية	(2 940)	(5 613)
الجملة	232 124	366 987

العمليات مع الأطراف المرتبطة:

العمليات المنجزة مع الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR):

- قامت الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR) خلال سنة 2022 بعمليات توظيف لأجل لدى بنك قطر الوطني تونس والتي تتراوح مدتها بين 90 و 360 يوما. بلغت عمليات توظيف في 31 ديسمبر 2022 قيمة 5.350 ألف دينار تونسي. وقد نتج عنها فوائد بقيمة 326 ألف دينار تونسي باعتبار الخصوم في نهاية السنة التي بلغت 40 ألف دينار تونسي.
- اتفاقية قرض بين (TQR) وبنك قطر الوطني تونس بتاريخ 2015/12/01 بمبلغ 11.000 ألف دينار تونسي لتتمة ثمن اقتناء محفظة ائتمانية بنسبة فائدة 4.55 % ونتج عنها فوائد بقيمة 355 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022.
- اكتتاب بنك قطر الوطني تونس في شهادات مساهمة اصدرت من (TQR) بتاريخ 2015/12/01 بمبلغ 6.000 ألف دينار تونسي لتتمة ثمن اقتناء محفظة ائتمانية ونتج عنها فوائد بقيمة 384 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022.
- وقرّ بنك قطر الوطني تونس لفائدة الشركة "التونسية القطرية للاستخلاص" TQR مقرّ رئيسي لها بدون مقابل.
- عقد استخلاص ديون وتمثيل قانوني بين (TQR) وبنك قطر الوطني تونس بتاريخ 2022/03/21 بنسبة 5 % على مبلغ الاستخلاص ونتج عنها مصاريف بقيمة 85,7 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022

العمليات المنجزة مع البنك الأم:

- قام بنك قطر الوطني الدوحة في 2019/06/24 بإعادة هيكلة القروض قصيرة المدى الى قرض متوسط الأجل بقيمة 120 مليون دولار أمريكي على مدى 5 سنوات. وبلغت الأعباء المالية لهذا القرض سنة 2022، ما قدره 1 797 ألف دولار أمريكي باعتبار الخصوم في نهاية السنة التي بلغت 16 ألف فيما بلغ رصيد هذا القرض في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 36 مليون دولار أمريكي.
- قدم بنك قطر الوطني الدوحة ضمان بنكي، لتغطية القرض الممنوح من المصرف الأوروبي للإنشاء والتعمير، مقابل نسبة فائدة تساوي 0,75 % وبلغت العمولات الناتجة عن هذا الضمان 95 ألف أورو خلال سنة 2022. كما تحصل بنك قطر الوطني تونس على ضمان صادر من البنك الأم في 30 ماي 2019 يشمل مجموعة من الحرفاء بمبلغ قدره 49.130 ألف دينار تونسي وذلك من دون فوائد. الضمانات البنكية المبرمة مفصلة كالاتي:

البيانات	2022/12/31
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لفائدة BERD	8 571 ألف أورو
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لتغطية المخاطر	49 130 ألف دينار تونسي

بنك قطر الوطني الدوحة بفتح حساب جاري بنسبة فائدة تساوي 0,5 % وبلغ رصيد هذا الحساب في 31 ديسمبر 2022 مبلغاً قدره 656 ألف دولار أمريكي وقد بلغت الفوائد الناتجة عن هذا الحساب خلال سنة 2022 مبلغاً قدره 4.9 ألف دولار أمريكي.

- قام بنك QNB-TUN بعمليات توظيف بالعملة الصعبة (EURO-USD) ونتج عنها فوائد بمبلغ قدره 284 أ.د.ت. وبعمليات اقتراض بالعملة الصعبة (EURO) ونتج عنها فوائد بمبلغ قدره 17,5 أ.د.ت. وقد بلغ قائم عمليات التوظيف التي قام بها البنك الأم لدى QNB-TUN 108 ألف دينار تونسي أي ما يقابل عمليات توظيف تقدر 23 000 ألف أورو باحتساب نسبة فائدة 1,15 % و عمليات توظيف تقدر 10 000 ألف أورو باحتساب نسبة فائدة 3,35 % .

- بلغت جملة المصاريف المسجلة في حسابات بنك قطر الوطني تونس بعنوان الدعم التقني والاستشارات المقدمة من قبل بنك قطر الوطني الدوحة، خلال سنة 2022 مبلغاً قيمته 4 247 ألف دينار تونسي باعتبار الخصوم المتعلقة بها والتي بلغت في نهاية السنة 840 ألف دينار و دون احتساب الأديان المتعلقة بها والتي تحملها بنك قطر الوطني تونس.

- يضم حساب الأصول الثابتة غير مادية قيد الإنجاز مبلغاً قدره 1 831 أدت تمت من قبل الشركة الأم منها 967 أدت لسنة 2021 باعتبار الخصوم والتي بلغت في نهاية السنة 965 ألف دينار و دون احتساب الأديان المتعلقة بها والتي تحملها بنك قطر الوطني تونس. ويمثل هذا المبلغ كلفة توفير موارد بشرية خارجية لتنفيذ بعض المشاريع

توزيع التعهدات حسب القطاعات:

تتوزع التعهدات حسب القطاعات بين القروض والمساهمات كما يلي:

القروض	مساهمات	القطاعات
67 846	643	قطاع البعث العقاري
219 197	1 041	قطاع الخدمات
51 588	374	القطاع السياحي
683 417	188	القطاع الصناعي
44 498	-	القطاع الفلاحي
400 268	-	قطاع التجارة
174 200	-	قروض للأفراد
1 641 015	2 246	الجملة

توزيع الأصول والخصوم والأموال الذاتية حسب الفترة المتبقية

المجموع	أقل من	من 3 سنوات	من 2 سنوات	من سنة	من 6 أشهر	من 3 أشهر	أقل من	
	3 أشهر	إلى 7 سنوات	إلى 5 سنوات	إلى 2 سنوات	إلى سنة	إلى 6 أشهر	7 سنوات	
57 716							57 716	- الخزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
270 481			3 500	2 417	35 057	1 125	228 383	- مستحقات على مؤسسات بنكية
911 085	232 428	17 564	206 485	101 585	43 613	71 827	237 584	- مستحقات على الحرفاء
5 074					5 074			- محفظة السندات التجارية
340 591	2 515	65 860	57 922	5 000	56 444	-	152 850	- محفظة الإستثمار
20 173	8 546	847	3 380	1 655	928	490	4 328	- أصول ثابتة
53 883	18 466	5 194	11 176	4 326	2 522	854	11 346	- أصول أخرى
1 659 004	261 954	89 465	282 462	114 983	143 638	74 296	692 206	مجموع الأصول
67 002							67 002	- ودائع وأموال البنك المركزي
45 452						20 000	25 452	- ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
1 203 071		1 000	51 905	50 271	189 665	89 881	820 349	- ودائع وأموال الحرفاء
136 227		73	1 150	37 527	51 286	18 764	27 428	- اقتراضات وموارد خصوصية
60 739	5 380						55 359	- خصوم أخرى
146 512	146 512							- الأموال الذاتية
1 659 004	151 893	1 073	53 055	87 798	240 950	128 645	995 589	مجموع الخصوم والأموال الذاتية

الأحداث ما بعد توقيف القوائم المالية :

تم اعتماد هذه القوائم المالية من قبل مجلس إدارة البنك المنعقد في 21 مارس 2023، بالتالي فإنها لم تأخذ بعين الاعتبار الأحداث القائمة بعد هذا التاريخ.

التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022

حضرات السيدات والسادة المساهمين في
بنك قطر الوطني تونس

1. التقرير حول تدقيق البيانات المالية

الرأي

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا الجمعية العمومية، قمنا بتدقيق البيانات المالية، المرافقة لهذا التقرير، لبنك قطر الوطني تونس، والتي تشمل بيان المركز المالي وجدول التعهدات خارج الموازنة كما في 31 ديسمبر 2022، وقائمة النتائج وبيان التدفقات النقدية للسنة المالية المنتهية بذلك التاريخ والإيضاحات المرفقة، بما في ذلك ملخص للسياسات المحاسبية المهمة.

تبرز هذه البيانات المالية مجموع أموال ذاتية بقيمة 146.512 ألف دينار تونسي باعتبار خسارة السنة التي بلغت 142.935 ألف دينار تونسي.

وفي رأينا، فإن البيانات المالية المرفقة تظهر بصورة عادلة، من جميع النواحي الجوهرية، المركز المالي وجدول التعهدات خارج الموازنة لبنك قطر الوطني تونس كما في 31 ديسمبر 2022، وأدائه المالي وتدفقاته النقدية للسنة المنتهية في ذلك التاريخ وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس.

أساس الرأي

لقد قمنا بأعمال التدقيق وفقاً لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية. ويرد لاحقاً في هذا التقرير ضمن فقرة "مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية" بياناً لمسؤولياتنا وفقاً لهاتين المعايير. نحن مستقلون عن البنك وفقاً لقواعد السلوك الأخلاقي للمهنة المعتمدة بتونس ذات الصلة بمراجعتنا للقوائم المالية. وقد استوفينا مسؤولياتنا الأخلاقية الأخرى وفقاً لهذه المتطلبات والقواعد.

نعتقد أن أدلة التدقيق التي حصلنا عليها كافية وملائمة لتوفير أساس لرأينا.

فقرة ملاحظة :

- نود لفت الانتباه إلى الإيضاح عدد 2.3 « توزيع التعهدات حسب المخاطر » الذي يشير إلى أن البنك تحصل على ضمان صادر من البنك الأم في 30 ماي 2019 ينتهي في 30 جوان 2023 و يغطي مخاطر مجموعة من الحرفاء بمبلغ جملي قدره 49.130 ألف دينار تونسي. وتجدر الإشارة أنه لولا هذا الضمان لكان على البنك تكوين مخصصات إضافية بقيمة 15.347 ألف دينار تونسي (وذلك دون اعتبار مدى تأثير عدم تمرير هذه المخصصات على المدخرات الجماعية).

لا يحتوي رأينا حول القوائم المالية تحفظات بخصوص هاته الملاحظات.

تقرير مجلس الإدارة حول التصرف

ان تقرير التصرف هو من مسؤولية مجلس الإدارة.

إن رأينا حول البيانات المالية لا يشمل تقرير التصرف المعد من طرف مجلس الإدارة، ونحن لا نبدي أي تأكيد عليه بأي شكل من الأشكال.

طبقاً لأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، تقتصر مسؤوليتنا في التحقق من دقة المعلومات حول حسابات البنك المضمنة بتقرير مجلس الإدارة بالرجوع الي البيانات الواردة بالقوائم المالية. وفي هذا الصدد، تتمثل أشغالنا في قراءة تقرير التصرف ومن ثم القيام بتقييم ما إذا كان هناك تعارض جوهري بينه وبين البيانات المالية أو المعلومات التي توصلنا إليها أثناء التدقيق، أو ما إذا كانت تبدو أنها تتضمن أخطاء جوهرية بصورة أو بأخرى. إذا استنتجنا استناداً على العمل الذي قمنا به على أن هناك أخطاء جوهرية، فإننا ملزمون ببيان هذه الحقائق في تقريرنا.

هذا وليس لدينا ما يجب ذكره والابلاغ عنه في هذا الصدد.

مسؤولية الادارة والقائمين على الحوكمة حول البيانات المالية

إن مجلس الادارة مسؤول عن إعداد وعرض البيانات المالية بصورة عادلة وفقاً لنظام المحاسبة للمؤسسات المعتمد بتونس وعن الرقابة الداخلية التي ترى الإدارة أنها ضرورية لتمكينها من إعداد بيانات مالية خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ.

وعند إعداد البيانات المالية، فإن مجلس الإدارة مسؤول عن تقدير قدرة البنك على البقاء كمنشأة مستمرة وعن الإفصاح، بمقتضى الحال، عن الأمور المتعلقة بالاستمرارية واستخدام البقاء كأساس محاسبي إلا إذا كانت الإدارة تنوي تصفية البنك أو إيقاف عملياته، أو ليس لديها بديل واقعي سوى القيام بذلك.

يقع على عاتق مجلس الادارة مراقبة عملية إعداد التقارير المالية للبنك.

مسؤولية المدققين حول تدقيق البيانات المالية

تتلخص اهدافنا في الحصول على تأكيد معقول عما إذا كانت البيانات المالية ككل خالية من أخطاء جوهرية سواء كانت ناتجة عن احتيال أو خطأ وإصدار تقرير مدقق الحسابات الذي يتضمن رأينا. يعتبر التأكيد المعقول مستوى عال من التأكيد، ولكنه ليس ضمانا بأن التدقيق الذي يتم وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية سيكشف دائما عن خطأ جوهري ان وجد. يمكن أن تنشأ الأخطاء عن احتيال أو خطأ، وتعتبر جوهرية إذا كان من المتوقع إلى حد معقول أن تؤثر تلك الأخطاء، إفرادا أو إجمالا، على القرارات الاقتصادية التي يتخذها المستخدمون على أساس هذه البيانات المالية.

كجزء من أعمال التدقيق وفقا لمعايير التدقيق الدولية المعتمدة بالبلاد التونسية، إننا نمارس التقدير المهني ونتبع مبدأ الشك المهني في جميع مراحل التدقيق. كما نقوم بالآتي:

- تحديد وتقييم مخاطر الأخطاء الجوهرية في البيانات المالية سواء كانت ناتجة عن الاحتيال أو الخطأ وتصميم والقيام بإجراءات التدقيق التي تستجيب لتلك المخاطر والحصول على أدلة تدقيق كافية ومناسبة توفر أساسا لرأينا. إن خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الاحتيال أعلى من خطر عدم اكتشاف معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن الخطأ، حيث قد ينطوي الاحتيال على تواطؤ أو تزوير، أو حذف متعمد أو إفادات مضللة، أو تجاوز الرقابة الداخلية.
 - تكوين فهم حول ضوابط الرقابة الداخلية ذات الصلة بالتدقيق من أجل تصميم إجراءات تدقيق مناسبة في ظل الظروف القائمة.
 - تقييم مدى ملائمة السياسات المحاسبية المتبعة ومعقولة التقديرات المحاسبية والإفصاحات ذات العلاقة التي قامت بها الإدارة.
 - استنتاج مدى ملاءمة استخدام الإدارة لمبدأ الاستمرارية المحاسبي، واستنادا إلى أدلة التدقيق التي تم الحصول عليها، ما إذا كان هناك عدم يقين جوهري يتعلق بأحداث أو ظروف يمكن أن تثير شكوكا كبيرة حول قدرة البنك على البقاء كمنشأة مستمرة. وإذا خلصنا إلى وجود عدم يقين جوهري، فإنه يتوجب علينا لفت الانتباه في تقريرنا إلى الإفصاحات ذات العلاقة في البيانات المالية، أو إذا كانت هذه الإفصاحات غير كافية، يتوجب علينا تعديل رأينا. تستند استنتاجاتنا على أدلة التدقيق التي يتم الحصول عليها حتى تاريخ هذا التقرير. ومن الممكن للأحداث أو الظروف المستقبلية أن تدفع البنك للتوقف عن البقاء كمنشأة مستمرة.
 - تقييم العرض الشامل وهيكل ومحتوى البيانات المالية، بما في ذلك المعلومات الواردة في الإفصاحات وتقييم ما إذا كانت البيانات المالية تمثل المعاملات والأحداث ذات العلاقة بطريقة تحقق عرضا عادلا.
- إننا نتواصل مع الإدارة فيما يخص، من بين أمور أخرى، نطاق التدقيق وتوقيت أعماله المخطط لها والنقاط المهمة التي برزت أثناء أعمال التدقيق بما في ذلك أوجه القصور الهامة، إن وجدت، في الرقابة الداخلية.

II. تقرير حول الفحوصات الخصوصية

في نطاق مهمتنا القانونية لمراجعة الحسابات قمنا بالفحوصات التي تنص عليها المعايير المنشورة من قبل هيئة الخبراء المحاسبين التونسية والقوانين المعمول بها في هذا الشأن.

فعالية نظام الرقابة الداخلي

طبقا لأحكام الفصل 3 من قانون 117- 94 بتاريخ 14 نوفمبر 1994 كما نصح بقانون 2005- 96 بتاريخ 18 أكتوبر 2005، ولأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية، قمنا بتقييم عام لفعالية نظام الرقابة الداخلية بالبنك. وفي هذا الصدد، نذكر بأن مسؤولية تصميم واعداد نظام الرقابة الداخلية وكذلك الرصد الدوري لفعاليتها وكفاءته تقع على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستنادا إلى مراجعتنا لم نعثر على نقائص جوهرية من شأنها التأثير على رأينا حول القوائم المالية كما هو أعلاه.

وقد وافينا إدارة البنك بتقرير حول النقائص التي تم رفعها.

مطابقة حسابات صيانة الأوراق المالية للأنظمة المعمول بها

عملا بأحكام المادة 19 من المرسوم رقم 2728 لسنة 2001، قمنا بالتحقق بشأن مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية الصادرة عن البنك للأحكام الجاري بها العمل.

تقع مسؤولية ضمان الالتزام بمتطلبات هذه اللوائح على عاتق الإدارة ومجلس الإدارة.

واستنادا إلى الإجراءات التي اعتبرناها ضرورية، ليس لنا أي ملاحظة حول احترام البنك للأحكام المتعلقة بمسك حسابات الأوراق المالية الجاري بها العمل.

تونس في 22 مارس 2023

مراقبي الحسابات

ORGA AUDIT

منعم بن أحمد

CABINET CMC

شريف بن زينة

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات لسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2022

حضرات السيدات والسادة المساهمين في بنك قطر الوطني تونس

بصفتنا مراقبي حسابات البنك وعملا بأحكام الفصل 62 من القانون رقم 48-2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية والفصل 200 وما يليه والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية، نتشرف بإعلامكم فيما يلي بالاتفاقيات المتقنة.

تتخصر مسؤوليتنا في التأكد من مدى احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات وعلى سلامة طريقة ادراجها في القوائم المالية. وليس من مشمولاتنا البحث بصفة خاصة وبطريقة موسعة على وجود مثل هذه الاتفاقيات والعمليات بل نتحصر مهمتنا في اعلامكم بأهم خصوصيات هذه الاتفاقيات والعمليات وانعكاساتها دون الوقوف على مدى جدواها وصحتها وذلك على أساس المعلومات التي تم اشعارنا بها او التي تعرضنا اليها عن طريق إجراءات التدقيق. ويعود اليكم تقييم جدوى ابرام هذه الاتفاقيات وانجاز هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ-الاتفاقيات والعمليات المبرمة خلال هذه السنة المالية:

نعلمكم أنه تم اشعارنا بالعمليات التالية التي من شأنها أن تدخل في نطاق الفصول المذكورة أعلاه :

▪ العمليات المنجزة مع البنك الأم:

يضم حساب الأصول الثابتة غير مادية قيد الإنجاز مبلغا قدره 1 831 أدت تمت من قبل الشركة الأم منها 967 أدت لسنة 2021 باعتبار الخصوم والتي بلغت في نهاية السنة 965 ألف دينار و دون احتساب الأداءات المتعلقة بها والتي تحملها بنك قطر الوطني تونس. ويمثل هذا المبلغ كلفة توفير موارد بشرية خارجية لتنفيذ بعض المشاريع.

▪ العمليات المنجزة مع الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR):

عقد استخلاص ديون وتمثيل قانوني بين (TQR) وبنك قطر الوطني تونس بتاريخ 2022/03/22 بنسبة 5 % على مبلغ الاستخلاص ونتاج عنها مصاريف بقيمة 85,7 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022.

ب-العمليات المنجزة والمتعلقة باتفاقيات مبرمة سابقا:

العمليات المنجزة مع البنك الأم:

- قام بنك قطر الوطني الدوحة في 2019/06/24 بإعادة هيكلة القروض قصيرة المدى الى قرض متوسط الأجل بقيمة 120 مليون دولار أمريكي على مدى 5 سنوات. وبلغت الأعباء المالية لهذا القرض سنة 2022، ما قدره 1 797 ألف دولار أمريكي باعتبار الخصوم في نهاية السنة التي بلغت 16 ألف دولار أمريكي فيما بلغ رصيد هذا القرض في 31 ديسمبر 2022 ما قدره 36 مليون دولار أمريكي.

- قدم بنك قطر الوطني الدوحة ضمان بنكي، لتغطية القرض الممنوح من المصرف الأوروبي للإنشاء والتعمير، مقابل نسبة عمولة تساوي 0,75 % وبلغت العمولات الناتجة عن هذا الضمان 95 ألف أورو خلال سنة 2022. كما تحصل بنك قطر الوطني تونس على ضمان صادر من البنك الأم في 30 ماي 2019 يشمل مجموعة من الحرفاء بمبلغ قدره 49.130 ألف دينار تونسي وذلك من دون فوائد . الضمانات البنكية المبرمة مفصلة كالآتي:

البيانات	2022/12/31
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لفائدة BERD	8 571 ألف أورو
الضمان البنكي الذي منحه البنك الأم لتغطية المخاطر	49 130 ألف دينار تونسي

- قام بنك قطر الوطني الدوحة بفتح حساب جاري بنسبة فائدة تساوي 0,5 % وبلغ رصيد هذا الحساب في 31 ديسمبر 2022 مبلغا قدره 656 ألف دولار أمريكي وقد بلغت الفوائد الناتجة عن هذا الحساب خلال سنة 2022 مبلغا قدره 4.9 ألف دولار أمريكي.

- قام بنك QNB-TUN بعمليات توظيف بالعملة الصعبة (EURO-USD) ونتج عنها فوائد بمبلغ قدره 284 أ.د.ت و بعمليات اقتراض بالعملة الصعبة (EURO) ونتج عنها فوائد بمبلغ قدره 17,5 أ.د.ت.

ويبلغ قائم عمليات التوظيف في 31 ديسمبر 2022 التي قام بها البنك الأم لدى QNB-TUN 108 263 ألف دينار تونسي أي ما يقابل عمليات توظيف تقدر 23 000 ألف أورو باحتساب نسبة فائدة 1,15 % و عمليات توظيف تقدر 10 000 ألف أورو باحتساب نسبة فائدة 3,35 % .

- بلغت جملة المصاريف المسجلة في حسابات بنك قطر الوطني تونس بعنوان الدعم التقني والاستشارات المقدمة من قبل بنك قطر الوطني الدوحة، خلال سنة 2022 مبلغا قيمته 4 247 ألف دينار تونسي باعتبار الخصوم المتعلقة بها والتي بلغت في نهاية السنة 840 ألف دينار و دون احتساب الأداءات المتعلقة بها والتي تحملها بنك قطر الوطني تونس.

العمليات المنجزة مع الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR):

- قامت الشركة التونسية القطرية للاستخلاص (TQR) خلال سنة 2022 بعمليات توظيف لأجل لدى بنك قطر الوطني تونس والتي تتراوح مدتها بين 90 و 360 يوما. بلغت عمليات توظيف في 31 ديسمبر 2022 قيمة 5.350 ألف دينار تونسي. وقد نتج عنها فوائد بقيمة 326 ألف دينار تونسي باعتبار الخصوم في نهاية السنة التي بلغت 40 ألف دينار تونسي.

- اتفاقية قرض بين (TQR) وبنك قطر الوطني تونس بتاريخ 2015/12/01 بمبلغ 11.000 ألف دينار تونسي لتتمة ثمن اقتناء محفظة ائتمانية بنسبة فائدة 4.55 % ونتج عنها فوائد بقيمة 355 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022.

- اكتتاب بنك قطر الوطني تونس في شهادات مساهمة اصدرت من (TQR) بتاريخ 2015/12/01 بمبلغ 6.000 ألف دينار تونسي لتتمة ثمن اقتناء محفظة ائتمانية ونتج عنها فوائد بقيمة 384 ألف دينار تونسي خلال سنة 2022.

- يمكن البنك شركة (TQR) من استغلال حسابها البنكي دون مقابل.

- وقرّ بنك قطر الوطني تونس لفائدة الشركة "التونسية القطرية للاستخلاص" TQR" مقرّ رئيسي لها بدون مقابل.

العمليات المنجزة مع الشركة المالية التونسية القطرية – سيكاف (TQF):

- يمكن البنك شركة (TQF) من استغلال حسابها البنكي دون مقابل.

ت-الأجور والامتيازات لفائدة المديرين وأعضاء مجلس الإدارة:

تنقسم التزامات وتعهدات البنك تجاه المديّرين وفقا لأحكام الفقرة 5 من الفصل 200 (جديد) من مجلة الشركات التجارية كما يلي :

حددت مستحقات المدير العام بموجب عقد مبرم بتاريخ 24 أوت 2020 وتشمل هذه المستحقات: راتب أساسي، بدل سكن، بدل تنقلات. كما يتمتع بتأمين على المرض وتأمين على الحياة.

يتمتع أعضاء مجلس الإدارة بمنحة حضور قدرها الصافي 1500 دولار أمريكي عن كل اجتماع مجلس الإدارة أو اللجان المنشقة منه (لجنة التدقيق ولجنة المخاطر)

كما صادقت الجلسة العامة العادية المنعقدة في 29 سبتمبر 2020 على اعتماد مبدأ منح بدل الحضور صافية من كل الأداءات بأثر رجعي وذلك بداية من السنة المالية.

ويبين الجدول التالي التزامات وتعهدات البنك تجاه المديرين كما وردت في القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2022 :

أعضاء مجلس الإدارة وأعضاء لجان التدقيق والمخاطر		المدير العام		البيانات
الخصوم في 31 ديسمبر 2022	ايعاب السنة	الخصوم في 31 ديسمبر 2022	ايعاب السنة المدير العام	
334 089	405 281	-	1 965 423	امتيازات قصيرة المدى
-	-	-	-	امتيازات طويلة المدى
334 089	405 281	-	1 965 423	المجموع

فيما عدى العمليات المشار إليها أعلاه، فإن أعمال التدقيق التي قمنا بها لم تفرز وجود اتفاقيات أو معاملات أخرى تدخل في نطاق الفصل 62 من القانون رقم 48-2016 المتعلق بمؤسسات القرض والفصل 200 وما يليه و 475 من مجلة الشركات التجارية. كما أن مجلس إدارة بنك قطر الوطني تونس لم يعلمنا بأي اتفاقيات أو عقود أخرى تدخل في نطاق الفصول المذكورة.

تونس في 22 مارس 2023

مراقبي الحسابات

ORGA AUDIT

منعم بن أحمد

CABINET CMC

شريف بن زينة

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 Mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	14 066 533,669	7 710 368,725
Actions et droits rattachés		10 758 144,104	6 366 220,912
Obligations et valeurs assimilées		3 308 389,565	1 344 147,813
Placements monétaires et disponibilités		165 692,888	64 977,327
Disponibilités		165 692,888	64 977,327
TOTAL ACTIF		14 232 226,557	7 775 346,052

PASSIF

Autres créditeurs divers	5	11 913,728	7 208,230
TOTAL PASSIF		11 913,728	7 208,230

ACTIF NET

Capital	6	13 721 117,318	7 526 926,276
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		838,391	152,660
Sommes distribuables de l'exercice		498 357,120	241 058,886
ACTIF NET		14 220 312,829	7 768 137,822
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 232 226,557	7 775 346,052

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	7	617 759,816	296 811,112
Dividendes		463 615,016	227 803,730
Revenus des obligations et valeurs assimilées		154 144,800	69 007,382
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		617 759,816	296 811,112
Charges de gestion des placements	8	(114 516,858)	(54 080,666)
REVENU NET DES PLACEMENTS		503 242,958	242 730,446
Autres charges	9	(22 273,983)	(13 486,094)
RESULTAT D'EXPLOITATION		480 968,975	229 244,352
Régularisation du résultat d'exploitation		17 388,145	11 814,534
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		498 357,120	241 058,886
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(17 388,145)	(11 814,534)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		50 606,099	52 987,264
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		17 014,040	0,000
Frais de négociation de titres		(20 663,535)	(18 370,498)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		527 925,579	263 861,118

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	527 925,579	263 861,118
Résultat d'exploitation	480 968,975	229 244,352
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 606,099	52 987,264
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	17 014,040	-
Frais de négociation de titres	(20 663,535)	(18 370,498)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(394 783,776)	(156 094,734)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	6 319 033,204	4 933 612,886
Souscriptions		
- Capital	6 138 124,227	4 868 956,170
- Régularisation des sommes non distribuables	25 236,611	6 945,775
- Régularisation des sommes distribuables	172 211,566	108 949,860
Rachats		
- Capital	(16 075,200)	(50 389,560)
- Régularisation des sommes non distribuables	(51,200)	257,244
- Régularisation des sommes distribuables	(412,800)	(1 624,168)
- Droits de sortie	-	517,565
VARIATION DE L'ACTIF NET	6 452 175,007	5 041 379,270
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 768 137,822	2 726 758,552
En fin de l'exercice	14 220 312,829	7 768 137,822
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	749 227	266 888
En fin de l'exercice	1 358 568	749 227
VALEUR LIQUIDATIVE	10,467	10,368
TAUX DE RENDEMENT	4,05%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions « CEA », régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Exceptionnellement le premier exercice du fonds s'étend du 11 février 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en Obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésors assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Au 31/12/2022, les bons du trésor assimilables (BTA) détenus par le FCP CEA BANQUE DE TUNISIE sont valorisés à la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines).). Bien que les lignes BTA 6% juin 2023 et BTA 6,6% mars 2027 soient émises avant le 31/12/2017, elles n'ont pas été valorisés au coût amorti tel que recommandé dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29/08/2017 à l'initiative du ministre des finances en présence des différentes parties prenantes.

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à 14 066 533,669 DT et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2022	% Actif Net
Actions & droits rattachés			10 665 896,992	10 758 144,104	75,65%
Actions			10 665 896,992	10 758 144,104	75,65%
Actions SFBT	TN0001100254	59 400	1 003 927,474	799 761,600	5,62%
Actions SPDIT - SICAF	TN0001400704	64 322	532 707,930	488 847,200	3,44%
Actions ATTIJARI BANK	TN0001600154	8 500	267 755,380	314 270,500	2,21%
Actions BIAT	TN0001800457	10 000	556 940,670	883 080,000	6,21%
Actions BANQUE DE TUNISIE	TN0002200053	185 000	985 492,910	957 005,000	6,73%
Actions AIR LIQUIDE	TN0002300358	1 856	172 089,870	163 328,000	1,15%
Actions PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF	TN0002500650	25 840	1 093 757,220	1 088 122,400	7,65%
Actions ASTREE	TN0003000452	20 363	1 086 870,120	1 058 876,000	7,45%
Actions AMEN BANK	TN0003400058	3 500	82 118,019	91 136,500	0,64%
Actions UIB	TN0003900107	14 239	250 733,010	338 916,678	2,38%
Actions CIL	TN0004200853	400	6 920,000	7 800,000	0,05%
Actions PGH	TN0005700018	19 700	198 916,700	172 966,000	1,22%
Actions MAGASIN GENERAL	TN0006440010	1 300	35 626,410	14 248,000	0,10%
Actions SOTUVER	TN0006560015	66 620	414 630,220	579 527,380	4,08%
Actions SOTRAPIL	TN0006660013	23 500	296 790,030	291 635,000	2,05%
Actions TPR	TN0007270010	86 000	370 844,550	351 052,000	2,47%
Actions TELNET HOLDING	TN0007440019	23 300	191 153,400	178 128,500	1,25%
Actions LANDOR	TN0007510019	12 600	101 763,280	75 738,600	0,53%
Actions ONE TECK HOLDING	TN0007530017	89 000	744 247,210	616 859,000	4,34%
Actions CITY CARS	TN0007550015	6 000	58 123,400	64 200,000	0,45%
Actions EURO-CYCLES	TN0007570013	11 300	303 161,580	287 234,700	2,02%
Actions SAH LILAS	TN0007610017	84 000	732 751,980	762 972,000	5,37%
Actions MPBS	TN0007620016	13 200	60 790,320	62 700,000	0,44%
Actions SOTIPAPIER	TN0007630015	32 500	177 331,120	207 675,000	1,46%
Actions DELICE HOLDING	TN0007670011	38 600	543 562,779	496 203,000	3,49%
Actions UNIMED	TN0007720014	22 086	173 675,790	157 252,320	1,11%
Actions SMART TUNISIE	TNQPQXRODTH8	300	6 450,000	7 238,100	0,05%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA	TN0007830011	2 093	116 846,500	117 295,906	0,82%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA VIE AA	TNDKJ8O68X14	1 282	7 794,560	7 948,400	0,06%
Actions SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	TNF8FC5GRVG9	12 840	76 535,440	100 537,200	0,71%
Actions ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS	TNMSXIDXJE02	2 564	15 589,120	15 589,120	0,11%
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier			3 177 413,400	3 308 389,565	23,27%
BTA 6,5% JUIN 2025	TN0008000705	200	172 000,000	195 668,998	1,38%
BTA 6% JUIN 2023	TN0008000648	200	193 895,200	203 604,366	1,43%
BTA 6,6% MARS 2027	TN0008000655	100	95 934,200	94 928,069	0,67%
BTA 7,3% DECEMBRE 2027	TN0008000770	300	272 100,000	277 348,332	1,95%
BTA 7,5% JANVIER 2028	TN0008000796	600	549 700,000	589 359,898	4,14%
BTA 8% NOVEMBRE 2025	TNOXRGYG8RL8	1 000	971 884,000	982 151,037	6,91%
BTA 7,2% MAI 2027	TN0008000747	1 000	921 900,000	965 328,865	6,79%
TOTAL GENERAL			13 843 310,392	14 066 533,669	98,92%
Pourcentage par rapport au total des actifs					98,84%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	7 586 318,872	45 530,475	78 519,378	7 710 368,725	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	4 414 629,820			4 414 629,820	
BTA	1 893 784,000			1 893 784,000	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(51 422,300)			(51 422,300)	17 014,040
<u>Variation des plus ou moins- value latentes</u>			50 606,099	50 606,099	
<u>Variation des intérêts courus sur BTA</u>		48 567,325		48 567,325	
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	13 843 310,392	94 097,800	129 125,477	14 066 533,669	17 014,040

Note 5 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2022 un montant de 11 913,728 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	1 201,713	650,665
Etat, retenue à la source	4 133,310	1 557,606
Commissaire aux comptes	6 578,705	4 999,959
TOTAL	11 913,728	7 208,230

Note 6 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	7 526 926,276
Nombre de parts	749 227
Nombre de porteurs de parts	730

Souscriptions réalisées

Montant	6 138 124,227
Nombre de titres émis	610 941
Nombre de porteurs de parts nouveaux	411

Rachats effectués

Montant	(16 075,200)
Nombre de titres rachetés	(1 600)
Nombre de porteurs de parts sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	50 606,099
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	17 014,040
Frais de négociation de titres	(20 663,535)
Régularisation des sommes non distribuables	25 185,411

Capital au 31-12-2022

Montant	13 721 117,318
Nombre de parts	1 358 568
Nombre de porteurs de parts	1 140

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2022 un montant de 617 759,816 DT, et se détaillent comme suit :

	Année 2022	Année 2021
<u>Dividendes</u>		
- des actions	463 615,016	227 803,730
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
- intérêts	154 144,800	69 007,382
TOTAL	617 759,816	296 811,112

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2022 à 114 516,858 DT et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Commission de gestion	89 045,037	40 560,495
Rémunération du dépositaire	25 471,821	13 520,171
TOTAL	114 516,858	54 080,666

Note 9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à 22 273,983 DT et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	12 753,633	6 773,915
Honoraires commissaire aux comptes	9 430,350	6 592,179
Impôts et taxes	90,000	120,000
TOTAL	22 273,983	13 486,094

Note 10 : Autres informations**10.1. Données par parts et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	0,455	0,396	0,311	0,176
Charges de gestion des placements	(0,084)	(0,072)	(0,073)	(0,054)
Revenus net des placements	0,370	0,324	0,239	0,122
Autres charges	(0,016)	(0,018)	(0,019)	(0,019)
Résultat d'exploitation (1)	0,354	0,306	0,220	0,103
Régularisation du résultat d'exploitation	0,013	0,016	0,008	0,040
Sommes distribuables de l'exercice	0,367	0,322	0,228	0,143
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,037	0,071	0,116	(0,027)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,013	0,000	0,039	0,019
Frais de négociation de titres	(0,015)	(0,025)	(0,009)	(0,040)
Droits de sortie	0,000	0,001	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,035	0,047	0,146	(0,048)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,389	0,353	0,365	0,055
Résultat non distribuable de l'exercice	0,035	0,047	0,146	(0,048)
Régularisation du résultat non distribuable	0,019	0,010	(0,049)	(0,059)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,053	0,057	0,096	(0,107)
Distribution de dividendes	0,321	0,227	0,143	0,000
Valeur liquidative	10,467	10,368	10,217	10,036

10.2 : Ratios de gestion des placements

	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,04%	1,03%	0,82%	1,03%
Autres charges / actif net moyen	0,20%	0,26%	0,21%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,37%	4,37%	2,48%	1,96%
Actif net moyen	10 994 225,326	5 247 448,187	2 367 954,537	1 054 575,261

10.3 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement. Cette rémunération a été modifiée à la hausse par le Conseil d'Administration réuni en date du 12 Juillet 2022, en la portant de 0,6% TTC à 0,8% HT de l'actif net l'an. Cette modification est entrée en vigueur le 1er Octobre 2022.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0.2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **v6 455 916** dinars et un résultat net bénéficiaire de l'exercice de **389 350** dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation :

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Le montant en disponibilité représente 2,98% de l'actif total au 31 décembre 2022 dépassant ainsi le plafond de 2% prévu par l'article 2 du décret N° 99-2773 du 13 décembre 1999.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'**UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de l'**UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 15 Mars 2023
Le Commissaire Aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBB

Bilan

Arrêté au 31/12/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	6 263 845,439	5 877 828,968
	a- Actions et droits rattachés		4 649 533,987	5 877 828,968
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 614 311,452	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	192 070,241	63 139,090
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		192 070,241	63 139,090
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		6 455 915,680	5 940 968,058
	<u>PASSIF</u>		<u>80 172,978</u>	<u>85 261,305</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	60 937,962	70 538,036
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	19 235,016	14 723,269
	<u>ACTIF NET</u>		<u>6 375 742,702</u>	<u>5 855 706,753</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	6 159 784,602	5 747 496,290
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>215 958,100</u>	<u>108 210,463</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		19,765	-31 744,808
	b- Sommes distribuables de l'exercice		215 938,335	139 955,271
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		6 455 915,680	5 940 968,058

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2022	31/12/2021
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>365 806,804</u>	<u>255 895,405</u>
	Dividendes		351 495,352	255 895,405
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 311,452	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>365 806,804</u>	<u>255 895,405</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-126 707,860</u>	<u>-106 412,679</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>239 098,944</u>	<u>149 482,726</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	<u>-24 072,375</u>	<u>-21 308,291</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>215 026,569</u>	<u>128 174,435</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>911,766</u>	<u>11 780,836</u>
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>215 938,335</u>	<u>139 955,271</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-911,766	-11 780,836
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-158 450,055	223 810,925
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		356 992,934	-139 450,085
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-24 219,443	-4 150,537
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>389 350,005</u>	<u>208 384,738</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2022 en (DT)

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>389 350,005</u>	<u>208 384,738</u>
a- Résultat d'exploitation	215 026,569	128 174,435
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-158 450,055	223 810,925
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	356 992,934	-139 450,085
d- Frais de négociation de titres	-24 219,443	-4 150,537
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-107 392,530</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>238 078,474</u>	<u>315 099,216</u>
a- Souscriptions	1 466 963,227	1 184 444,966
- Capital	1 563 400,000	1 294 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-127 231,039	-119 410,099
- Régularisation des sommes distribuables	30 794,266	9 355,065
b- Rachats	1 228 884,753	869 345,750
- Capital	1 284 300,000	966 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-86 095,915	-96 584,714
- Régularisation des sommes distribuables	30 680,668	-769,536
VARIATION DE L'ACTIF NET	520 035,949	523 483,954
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	5 855 706,753	5 332 222,799
b- En fin de l'exercice	6 375 742,702	5 855 706,753
<u>AN5-Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	62 829	59 551
b- En fin de l'exercice	65 620	62 829
VALEUR LIQUIDATIVE	97,161	93,200
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	6,10%	4,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS UBCI FCP CEA ARRETES AU 31-12-2022

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2022 d'actions et d'emprunt d'Etat. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% l'Actif
Actions		5 056 115,624	4 649 533,987	72,02%
ATTIJARI BANK	15 369	589 408,572	568 238,037	8,80%
CITY CARS	47 288	527 973,680	505 981,600	7,84%
DELICE	45 000	679 667,670	578 475,000	8,96%
EURO CYCLE	24 000	699 581,760	610 056,000	9,45%
OTH	47 010	506 589,241	325 826,310	5,05%
POULINA GP HOLD	15 996	182 702,807	140 444,880	2,18%
SAMI	79 990	236 262,868	225 251,840	3,49%
SFBT	42 000	568 399,957	565 488,000	8,76%
SOTUVER	20 000	51 997,370	173 980,000	2,69%
SOTUVER NG J01012023	10 954	82 538,390	85 769,820	1,33%
TELNET	46 500	401 475,035	355 492,500	5,51%
TPR	65 000	224 908,463	265 330,000	4,11%
UNIMED	35 000	304 609,811	249 200,000	3,86%
Emprunts d'Etat		1 600 000,000	1 614 311,452	25,01%
E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	8 000	800 000,000	806 904,986	12,50%
E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	8 000	800 000,000	807 406,466	12,51%
TOTAL		6 656 115,624	6 263 845,439	97,02%

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	3 311 643,380
Emprunts d'Etat	1 600 000,000
TOTAL	4 911 643,380

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2022 au 31/12/2022 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values
Actions et droits	4 381 488,306	4 738 481,240	356 992,934
TOTAL	4 381 488,306	4 738 481,240	356 992,934

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
<u>Revenus des Actions</u>	<u>351 495,352</u>	<u>255 895,405</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>14 311,452</u>	<u>0,000</u>
Revenus des obligations	14 311,452	0,000
TOTAL	365 806,804	255 895,405

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 192 070,241 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021	% de l'actif
Disponibilités	192 070,241	63 139,090	2,98%
Total	192 070,241	63 139,090	2,98%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>60 937,962</u>	<u>70 538,036</u>
	Frais de gestionnaire	6 707,662	5 563,307
	Frais de dépositaire	3 396,745	4 086,578
	Frais des distributeurs	50 833,555	60 888,151

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2022	31/12/2021
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 235,016</u>	<u>14 723,269</u>
	Etat, retenue à la source	4 679,505	0,000
	Redevance CMF	517,855	453,587
	Charges à payer sur l'exercice	14 037,656	14 269,682

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2021</u>	
* Montant en nominal	6 282 900
* Nombre de titres	62 829
* Nombre de porteurs de parts	124
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 563 400
* Nombre de titres émis	15 634
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 284 300
* Nombre de titres rachetés	12 843
<u>Capital au 31/12/2022</u>	
* Montant en nominal	6 562 000
* Nombre de titres	65 620
* Nombre de porteurs de parts	125

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 520 035,949 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2022 est de 65 620 contre 62 829 au 31/12/2021.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital debut de l'exercice au 31/12/2021</u>	<u>5 747 496,290</u>	<u>5 747 496,290</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 563 400,000</u>	<u>1 563 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-1 284 300,000</u>	<u>-1 284 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>133 188,312</u>	<u>349 146,412</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-158 450,055	-158 450,055
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	356 992,934	356 992,934
- Frais de négociation des titres	-24 219,443	-24 219,443
- Régularisation des sommes non distribuables	-41 135,124	-41 135,124
- Sommes distribuables		215 958,100
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2022</u>	<u>6 159 784,602</u>	<u>6 375 742,702</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2022 s'élèvent à 215 958,100 DT contre 108 210,463 DT au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	19,765	-31 744,808
Résultat d'exploitation	215 026,569	128 174,435
Régularisation du résultat d'exploitation	911,766	11 780,836
Total	215 958,100	108 210,463

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
CH 1 Charges de gestion des placements	126 707,860	106 412,679
Rémunération du gestionnaire	25 341,585	21 282,539
Rémunération du dépositaire	6 335,410	5 320,639
Rémunération des distributeurs	95 030,865	79 809,501

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2022	31/12/2021
CH 2 Autres charges	24 072,375	21 308,291
Redevance CMF	6 335,410	5 320,639
Services bancaires et assimilés	8 365,590	6 090,312
Abonnement des charges budgétisées	9 371,375	9 897,340

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	Période	
	Du 01.01.22 Au 31.12.22	Du 01.01.21 Au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	9 371,375	9 897,340
Frais bancaires	109,537	86,920
Publication BO CMF	100,600	501,800
Honoraires CAC	6 780,600	6 780,600
ALPHA MENA	2 380,600	2 380,600
Autres (*)	0,038	147,420

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par part et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	5,575	4,073	1,464	4,065	3,073
Charges de gestion des placements	-1,931	-1,694	-1,627	-1,922	-2,023
Revenu net des placements	3,644	2,379	-0,164	2,143	1,050
Autres produits	0,000	0,000	0,000	1,000	0,000
Autres charges	-0,367	-0,339	-0,282	-0,359	-0,374
Résultat d'exploitation	3,277	2,040	-0,445	1,784	0,676
Régularisation du résultat d'exploitation	0,014	0,188	-0,061	0,046	0,046
Somme distribuables de l'exercice	3,291	2,228	-0,506	1,830	0,722
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-2,415	3,562	-3,200	-8,529	0,171
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5,440	-2,220	-2,196	-2,813	5,590
Frais de négociation de titres	-0,369	-0,066	-0,108	-0,083	-0,402
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	2,657	1,277	-5,504	-11,425	5,359
Résultat net de l'exercice	5,933	3,317	-5,949	-9,641	6,034
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	2,657	1,277	-5,504	-11,425	5,359
Régularisation du résultat non distribuable	-0,264	1,155	-1,105	-0,931	1,986
Sommes non distribuables de l'exercice	2,392	1,432	-6,609	-12,356	7,344
Distribution de dividendes	1,722	0,000	1,830	0,722	1,090
Valeur liquidative	97,161	93,200	89,540	98,485	109,733
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,38%	0,40%	0,35%	0,37%	0,37%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	3,39%	2,41%	-0,55%	1,86%	0,67%
Actif net moyen	6 335 025,471	5 323 240,843	4 845 003,857	5 294 863,652	4 935 060,461
Nombre de porteurs de parts	65 620	62 829	59 551	55 091	48 759



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 février 2023

MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE
« FCPR AZIMUTS »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **31 828 507 DT** et une valeur liquidative égale à **1 060,950 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **AZIMUTS** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2022.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR AZIMUTS des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI**

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMOBILIER KPMG
Rue de Royal-Les Berges du Lac B. 1000 - Tunis
M. 200000000 - R. 2014000000
Tel: 71 191 10 10 / Fax: 71 191 10 32
E-mail: tn.fmbz@kpmg.com

ANNEXE 1
BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2022
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	31 040 127	27 202 896
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		25 001 338	24 501 338
Plus ou moins-values des actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		1 751 663	328 470
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		26 753 002	24 829 808
b - Obligations et valeurs assimilées		3 440 000	1 940 000
c - Autres valeurs		847 125	433 088
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	630 696	3 473 557
a - Placements monétaires		500 000	3 214 255
b - Disponibilités		130 696	259 302
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	207 040	0
AC 4 - Autres actifs	AC4	31 512	31 512
TOTAL ACTIF		31 909 374	30 707 965
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	28 844	33 700
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	52 023	37 183
TOTAL PASSIF		80 867	70 883
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	31 754 663	30 331 470
a - Capital		30 003 000	30 003 000
b- Sommes non distribuables de l'exercice		1 751 663	328 470
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	73 844	305 612
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		305 612	25 397
b- Sommes distribuables de l'exercice		(231 768)	280 216
ACTIF NET		31 828 507	30 637 083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		31 909 374	30 707 965

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	414 351	750 818
a- Dividendes		380 779	706 512
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 670	39 089
c- Revenus des titres d'OPCVM		16 901	5 217
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	99 857	252 525
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		514 208	1 003 343
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	725 540	683 113
REVENU NET DES PLACEMENTS		(211 332)	320 230
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	20 436	40 014
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(231 768)	280 216
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(231 768)	280 216
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 423 193	328 470
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		1 191 425	608 686

ANNEXE 3
Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2022
 (Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
<u>RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		1 191 425	608 686
a - Résultat d'exploitation		(231 768)	280 216
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 423 193	328 470
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
d - Frais de négociation de titres		0	0
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		0	6 875 750
a- Souscriptions libérées		0	6 875 750
a-1 Souscriptions libérées Part A		0	6 875 000
a-2 Souscriptions libérées Part B		0	750
Capital		0	6 875 750
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits d'entrée		0	0
b- Rachats		0	0
Capital		0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		0	0
Régularisation des sommes distribuables		0	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 191 425	7 484 436
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		30 637 082	23 152 646
b- en fin d'exercice		31 828 507	30 637 082
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérés			
a- en début d'exercice		30 000	23 125
b- en fin d'exercice		30 000	30 000
PART B Souscrits et libérés			
a- en début d'exercice		300	225
b- en fin d'exercice		300	300
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		1 060,950	1 021,236
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISEE		3,889%	2,002%

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCPR AZIMUTS est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en mars 2017 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 30 003 000 DT, divisé en 30 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 300 parts B d'un montant nominal de 10 DT chacune.

Au 31 décembre 2022 le montant souscrit du fonds s'élève à 30.003.000 DT et a été totalement libéré.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

ATTIJARI BANK a été désigné dépositaire des titres et des fonds du FCPR AZIMUTS.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR AZIMUTS est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note IV.5 du prospectus d'émission du fonds,

L'exercice comptable commencera à courir à compter de la date de constitution du Fonds, pour s'achever le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le fonds a été constitué.

La durée de l'exercice comptable sera ensuite de douze mois. Il commencera le 1er Janvier de chaque année et se terminera le 31 Décembre.

Le dernier exercice se terminera avec la liquidation du fonds.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2022, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins- value latente	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote						
POWER CELL	7 935	1 500 000	0	1 500 000	4,70%	25,00%
BK FOOD	53 282	2 499 991	5 279 181	7 779 173	24,38%	5,43%
GENIE COMPOSITE ETUDE ET REALISATION	136 000	2 550 000	286 053	2 836 053	8,89%	14,17%
Be WIRELESS SOLUTIONS	56 000	560 000	0	560 000	1,75%	49,12%
ENOVA ROBOTICS	42	1 766 355	0	1 766 355	5,54%	11,76%
MITIGAN CIB	16 000	2 000 000	(686 162)	1 313 838	4,12%	18,23%
STIP	1 500 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	11,28%
TUNISIA FRESH SEASON	2 500 000	2 500 000	(833 334)	1 666 666	5,22%	17,84%
ICOMPASS	4 286	1 200 000	(794 075)	405 925	1,27%	30,00%
INTIGROW	43 421	1 250 000	0	1 250 000	3,92%	20,00%
SPTK	317 500	3 175 000	0	3 175 000	9,95%	48,85%
HERBIOTECH AROMA	195 084	4 499 992	0	4 499 992	14,10%	48,31%
Sous-Total		25 001 338	1 751 663	26 753 002		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées						
POWER CELL		183 000	0	183 000	0,57%	
SPTK		325 000	0	325 000	1,02%	
Sous-total		508 000	0	508 000		
Titres des OPCVM						
ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV		339 124	0	339 124	1,06%	
Sous-total		339 124	0	339 124		
Les obligations de sociétés et valeurs assimilées						
Be WIRELESS SOLUTIONS		940 000	0	940 000	2,95%	
ENOVA ROBOTICS		1 500 000	0	1 500 000	4,70%	
SPTK		1 000 000	0	1 000 000	3,13%	
Sous-total		3 440 000	0	3 440 000		
Total		29 288 463	1 751 663	31 040 126		

(a) : Titres BKFOOD sont valorisés par rapport à une transaction récente

(b) : Titres GCER sont valorisés à leur valeur mathématique

(c) : Titres MITIGAN CIB sont valorisés à leur valeur mathématique.

(d) : Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(e) : Titres Tunisie Fresh Season sont valorisés à leur valeur mathématique

(f) : Titres ICOMPASS sont valorisés à leur valeur mathématique

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
a - Placements monétaires	500 000	3 214 255
b - Disponibilités	130 696	259 302
Total	630 696	3 473 557

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 correspond au solde bancaire du compte ATTIJARI BANK qui s'élève à 130 696 DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
ATTIJARI BANK	130 696	259 302
Total	130 696	259 302

AC 3 - Créances d'exploitation

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts à recevoir	207 040	0
Total	207 040	0

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Produits à recevoir sur placement à terme	31 512	31 512
Total	31 512	31 512

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	5 044	9 904
Rémunération du dépositaire à payer	23 800	23 796
Total	28 844	33 700

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31-12-22	31-12-21
Honoraires du commissaire aux comptes	28 169	9 500
Redevance CMF	3 212	3 181
Retenue à la source à payer	20 376	16 275
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	266	5 650
TVA à payer	0	2 577
Total	52 023	37 183

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital libérée au 31 décembre 2021	30 003 000
Montant Parts A souscrites et libérés	30 000 000
Nombre de parts A souscrites et libérés	30 000
Nombre de porteurs de parts A	9
Montant Parts B souscrites	3 000
Nombre de parts B souscrites	300
Nombre de porteurs de parts B	5
Souscriptions Libérées	0
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	1 751 663
Frais de négociation	0
Différences d'estimation (+/-)	1 751 663
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2022	31 754 663
Nombre de parts A émises	30 000
Nombre de parts B émises	300
Nombre de porteurs de parts A	9
Nombre de porteurs de parts B	5
Taux de rendement annuel	3,889%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 414 350 DT se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes "BK FOOD"	194 479	282 395
Dividendes "GCER"	176 800	419 617
Jetons de présence	9 500	4 500
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	16 901	5 217
REVENUS DES CCA STE POWER CELL	14 640	13 480
REVENUS DES OCA STE BWS	0	25 609
REVENUS DES C.C.A STE SPTK	2 030	0
Total	414 350	750 818

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique dont le montant s'élève à 99 857 DT correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20%.

Type de placement	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur certificat de dépôt	83 233	103 322
Intérêts compte Istithmar	8 186	0
Intérêts sur pension livré BH	3 090	0
Intérêt bon de trésors ENDA	0	131 973
Intérêts créditeurs	5 348	17 230
Total	99 857	252 525

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR AZIMUTS.

Le total de ces charges s'élève au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	701 736	659 313
Rémunération du dépositaire	23 804	23 800
Total	725 540	683 113

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes.	15 708	10 913
Redevance CMF.	3 095	6 900
Honoraire due diligence	0	3 390
Autres rémunération d'intermédiaire & honoraires	134	18 537
Autres frais	1 499	273
Total	20 436	40 014

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	17,140	33,445
Charges de gestion des placements	24,185	22,770
Revenus nets des placements	(7,044)	10,674
Autres produits	0	0
Autres charges	0,681	1,334
Résultat d'exploitation (1)	(7,726)	9,341
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(7,726)	9,341
Variation des plus (ou moins) values potentielles	47,440	10,949
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	47,440	10,949
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	39,714	20,290
Résultat non distribuable de l'exercice	58,389	10,949
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	58,389	10,949
Distribution de dividende	0,000	0,000
Valeur liquidative	1 060,950	1 021,236

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR AZIMUTS est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR AZIMUTS aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative commerciale comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds lui sera versée à la fin de chaque trimestre.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

ATTIJARI BANK est le dépositaire des actifs de FCPR AZIMUTS en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et ATTIJARI BANK.

A ce titre le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR AZIMUTS et ouvrira au nom FCPR AZIMUTS un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR AZIMUTS.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR AZIMUTS et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR AZIMUTS à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF) ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0 1%^{H T} du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT et supérieure à 20.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités et de préinvestissement des sociétés cibles qui feront l'objet d'une instruction devant le comité d'investissement.

Dans le cadre de l'examen par le comité d'investissement des dossiers le gestionnaire lui facturera un montant maximal de 50.000 DT par année au titre des frais d'étude d'opportunités et de préinvestissements ou de pré-désinvestissement et assumera l'excédent en cas de dépassement de ce montant.



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 25 février 2023

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « FCPR
SWING »**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire Capsa Capital Partners,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **SWING** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **8 992 085 DT** et une valeur liquidative égale à **719,367 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** » au **31 décembre 2022**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **SWING** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **SWING** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **SWING** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **SWING** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance

raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **SWING** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

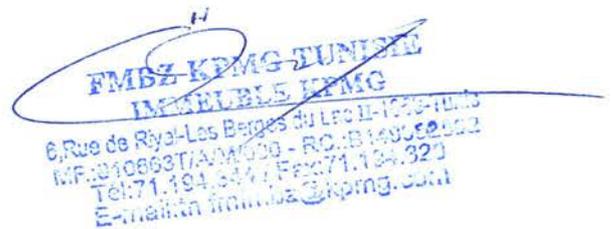
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'avoir un impact sur la fiabilité de ses états financiers relatifs à l'exercice 2022.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR SWING des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Le Commissaire aux Comptes
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Mohamed HZAMI**



ANNEXE 1**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	8 450 946	12 451 441
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		16 433 840	16 433 840
Plus ou moins-values des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		(9 247 085)	(5 246 590)
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 186 755	11 187 250
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Plus ou moins-values des obligations et valeurs assimilées		0	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		1 100 025	1 100 025
Plus ou moins-values des autres valeurs		164 166	164 166
c - Autres valeurs		1 264 191	1 264 191
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	320 326	631 949
a - Placements monétaires		300 000	455 952
b - Disponibilités		20 326	175 997
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	200 630	108 562
AC 4 - Autres actifs	AC4	60 627	60 626
TOTAL ACTIF		9 032 529	13 252 578
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	11 946	74 907
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	28 498	29 290
TOTAL PASSIF		40 444	104 197
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	CP 1	8 794 040	12 794 535
a - Capital		12 512 500	12 512 500
b- Sommes non distribuables de l'exercice		(3 718 460)	282 035
CP 2 - Sommes distribuables	CP 2	198 045	353 846
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		353 846	554 419
b- Sommes distribuables de l'exercice		(155 801)	(200 573)
ACTIF NET		8 992 085	13 148 381
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 032 529	13 252 578

ANNEXE 2
ETATS DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2022
(Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	PR 1	141 165	119 828
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		141 165	119 828
PR 2 - Revenus des placements monétaires	PR 2	26 499	122 323
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		167 664	242 151
CH 1 - Charges de gestion des placements	CH 1	303 110	412 826
REVENU NET DES PLACEMENTS		(135 446)	(170 675)
PR 3 - Autres produits		(0)	0
CH 2 - Autres charges	CH 2	20 355	29 898
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(155 801)	(200 573)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(155 801)	(200 573)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 000 495)	(2 497 540)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	1 959 900
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(4 156 296)	(738 213)

ANNEXE 3
Etats de variation de l'actif net
 Exercices clos le 31 décembre 2022
 (Exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>12/31/2022</u>	<u>12/31/2021</u>
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(4 156 296)	(738 213)
a - Résultat d'exploitation		(155 801)	(200 573)
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(4 000 495)	(2 497 540)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0	1 959 900
d - Frais de négociation de titres			
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>			
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>			(12 500 000)
a- Souscriptions libérées		0	0
Capital		0	0
a-1 Souscriptions libérées Part A			
a-2 Souscriptions libérées Part B			
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits d'entrée			
b- Rachats		0	12 500 000
Capital		0	12 500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			
Régularisation des sommes distribuables			
Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		(4 156 296)	(13 238 213)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>			
a- en début d'exercice		13 148 381	26 386 594
b- en fin d'exercice		8 992 085	13 148 381
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de parts)</u>			
PART A Souscrits et libérés			
a- en début d'exercice		12 500	25 000
b- en fin d'exercice		12 500	12 500
PART B Souscrits			
a- en début d'exercice		125	125
b- en fin d'exercice		125	125
VALEUR LIQUIDATIVE PART A		719,367	1 051,870
VALEUR LIQUIDATIVE PART B		0	0
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-31,611%	-0,340%

1 – PRESENTATION DU FCPR SWING

FCPR SWING est un fonds commun de placement à risques régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le Fonds a été créé en septembre 2013 pour une durée de 10 ans, éventuellement prorogée de 2 périodes d'un an chacune.

Le montant projeté du fonds a été fixé à 50 025 000 DT, divisé en 50 000 parts A d'un montant nominal de 1 000 DT chacune et en 250 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

Les souscriptions dans le fonds ont été clôturées avec un montant de 25 012 500 DT, divisé en 25 000 parts A de 1 000 DT chacune et en 125 parts B d'un montant nominal de 100 DT chacune.

En 2021, deux opérations de rachat de parts A ont été effectuées pour un montant global de 12 500 000 DT représentant 12 500 parts A de 1000 DT chacune.

Au 31 décembre 2022 le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à 12 512 500 DT.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la société CAPSA CAPITAL PARTNERS

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCPR SWING.

L'actif du fonds comprend les montants souscrits et libérés par les porteurs, augmentés des produits nets et des plus-values nettes du fonds.

2 – PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de FCPR SWING est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables
- Grands livres des comptes
- Balance générale.

3 – Exercice social

Conformément à la note 4.5 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

4 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

4.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

4.3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à la valeur de marché du 31/12/2022, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation, sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus, à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et Bons de Trésors sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

4.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

4.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

4.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTES SUR LE BILAN

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Désignation	Total au 31.12.2022	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus Moins-value latente	Valeur au 31/12/2022	% actif net	% Du capital de l'émetteur
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote							
EXCEL FISH S.A (a)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	17,75%
MITIGAN (b)	650 025	5 710	650 025	(130 412)	519 613	5,75%	16,67%
SILIREND (c)	1 500 000	150 000	1 500 000	(1 500 000)	0	0,00%	24,97%
COTUPLAST (d)	3 000 016	57 604	3 000 016	(3 000 016)	0	0,00%	31,58%
SOPRACO (e)	3 000 029	112 800	3 000 029	(1 500 015)	1 500 014	16,61%	66,67%
ENOVA ROBOTICS	2 733 645	65	2 733 645	0	2 733 645	30,26%	18,21%
T.F.S (f)	3 500 000	3 500 000	3 500 000	(1 166 667)	2 333 333	25,83%	24,98%
MITIGAN CIB	100	1	100	25	125	0,00%	0,00%
VALOFISH	25	5	25	0	25	0,00%	0,00%
SPTK	100 000	10 000	100 000	0	100 000	1,11%	1,54%
STIP (g)	450 000	405 405	450 000	(450 000)	0	0,00%	3,76%
Sous-total	16 433 840		16 433 840	(9 247 085)	7 186 755		
Autres valeurs, avances en comptes courants associées							
MITIGAN	650 025		650 025	164 166	814 191	9,01%	
SOPRACO	450 000		450 000	0	450 000	4,98%	
Sous-total	1 100 025		1 100 025	164 166	1 264 191		
les obligations de sociétés et valeurs assimilées							
Sous-total	0		0	0	0		
Total	17 533 865		17 533 865	(9 082 919)	8 450 946		

(a) Les titres EXCEL FISH sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(b) Les titres MITIGAN sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(c) Titres SILIREND sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(d) Les titres COTUPLAST sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

(e) Les titres SOPRACO sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(f) Les titres Tunisie Fresh Season sont valorisés à la valeur mathématique des titres.

(g) Les titres STIP sont valorisés à la baisse en appliquant une décote de 100%, et ce, en tenant compte de l'évolution défavorable de l'entreprise, de ces perspectives et de sa rentabilité.

Les autres sociétés ont été valorisées au coût d'investissement

AC 2 - Placements monétaires et disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
a - Placements monétaires	300 000	455 952
b - Disponibilités	20 326	175 997
Total	320 326	631 949

AC 2 - b – Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, correspond au solde bancaire du compte AMEN BANK qui s'élève à 20 326 DT.

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
AMEN BANK	20 326	175 997
Total	20 326	175 997

AC 3 - Créances d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts à recevoir	200 630	108 562
Total	200 630	108 562

AC 4 - Autres actifs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires de gestions semestrielles payées d'avance	60 627	60 626
Total	60 627	60 626

PA 1 - Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire à payer	0	60 627
Rémunération du dépositaire à payer	11 946	14 280
Total	11 946	74 907

PA 2 - Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes	18 782	0
Redevance CMF	1 004	0
TVA collectée	0	8 878
Retenue à la source à payer	254	10 240
CAPSA capital Partner.	8 448	0
Charges à payer	10	10 172
Total	28 498	29 290

CP 1- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2022
Capital libérée au 31 Décembre 2021	12 794 535
Montant Parts A souscrites	12 500 000
Nombre de parts A souscrites	12 500
Nombre de porteurs de parts A	7
Montant Parts B souscrites	12 500
Nombre de parts B souscrites	125
Nombre de porteurs de parts B	4
Souscriptions Libérées	0
Montant Parts A libérées	0
Nombre de parts A libérées	0
Nombre de porteurs de parts A	0
Montant Part B libérées	0
Nombre de parts B	0
Nombre de porteurs de parts B	0
Rachats effectués (En Nominal)	0
Autres mouvements	(4 000 495)
Frais de négociation	
Différences d'estimation (+/-)	(4 000 495)
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	0
Droit de sortie	0
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	0
Capital au 31 décembre 2022	8 794 040
Nombre de parts A émises	12 500
Nombre de parts B émises	125
Nombre de porteurs de parts A	7
Nombre de porteurs de parts B	4
Taux de rendement annuel	- 31,611%

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1- Revenus du portefeuille titres

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 141 165 DT au 31/12/2022, se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Dividendes «BK FOOD »	0	0
Dividendes « GENERALE ASSISTANCE »	0	0
Jetons de présence.	4 000	8 000
Revenus des comptes courants associés	137 165	105 855
Revenus "ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV"	0	5 973
Total	141 165	119 828

PR 2- Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève à 26 499 DT au 31/12/2022, correspond aux revenus des placements monétaires nets de retenus à la source de 20% :

Désignations	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur certificat de dépôt à taux fixe	0	81 567
Intérêts sur placement en compte à terme.	24 593	29 420
Intérêts compte ISTITHMAR	0	0
Intérêts sur dépôt a vu	1 906	11 336
Total	26 499	122 323

CH 1 - Charges de gestion des placements :

Ce post enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément au règlement intérieur du FCPR SWING.

Le total de ces charges se détaille, au 31 décembre 2022, comme suit :

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	291 164	398 546
Rémunération du dépositaire	11 946	14 280
Total	303 110	412 826

CH 2 - Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022, se détaille comme suit

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Honoraires du commissaire aux comptes.	18 780	1 273
Redevance CMF.	622	6 456
Honoraire due diligence	0	0
AUTRES HONORAIRES	0	8 475
Autres frais	953	13 694
Total	20 355	29 898

AUTRES INFORMATIONS

1- Données par part et ratios de gestion des placements :

Données par part	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	13	19
Charges de gestion des placements	24	33
Revenus nets des placements	(11)	(14)
Autres produits		
Autres charges	2	2
Résultat d'exploitation (1)	(13)	(16)
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	(13)	(16)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(320)	(200)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	157
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(320)	(43)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(333)	(59)
Résultat non distribuable de l'exercice	(297)	23
Régularisation du résultat non distribuable	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	(297)	23
Distribution de dividende	0	0
Valeur liquidative	719,367	1 051,870

2- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion du Fonds FCPR SWING est assurée par CAPSA CAPITAL PARTNERS. Celui-ci est chargé de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements.
- Le suivi des participations et la représentation de FCPR SWING aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière)

La rémunération due au Gestionnaire tout le long de la vie du fonds, lui sera versée semestriellement et d'avance.

Les Honoraires de gestions sus-indiqués seront de :

- 1.5% HT annuellement du montant souscrit et non investi
- 2 % HT annuellement du montant investi diminué des montants restitués aux Porteurs des Parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

AMENB BANK est le dépositaire des actifs de FCPR SWING en vertu d'une convention de dépositaire exclusif conclue entre le Gestionnaire Capsa Capital Partners et Amen Bank.

A ce titre, le Dépositaire est notamment investi des fonctions suivantes :

- Assurer la conservation des actifs compris dans FCPR SWING et ouvrira au nom FCPR SWING un compte en espèce et un compte titres. Pour ce faire, il vérifie la correspondance entre les avoirs conservés et les titres inscrits aux comptes des porteurs de Parts.
- Contrôler les avoirs existants en effectuant un recoupement global de l'ensemble des quantités détenues par valeurs à l'aide des justificatifs des avoirs correspondants.
- Procéder à l'inscription en comptes des titres et espèces.
- S'assurer de la régularité des décisions du Gestionnaire en vérifiant le respect des règles d'investissement et des ratios réglementaires, de l'établissement de la valeur liquidative, ainsi que le respect des règles relatives aux montants minimums et maximums de l'actif de FCPR SWING.
- Contrôler l'organisation et les procédures comptables de FCPR SWING.
- Contrôler l'inventaire de l'actif de FCPR SWING et délivrer une attestation de l'inventaire de FCPR SWING à la clôture de chaque exercice.
- En cas d'anomalies ou d'irrégularités relevées dans l'exercice de son contrôle, le Dépositaire adresse une demande de régularisation au Gestionnaire et une mise en demeure si la demande de régularisation reste sans réponse durant une période de dix (10) jours de bourse. Dans tous les cas, le Dépositaire en informe le conseil du Marché Financier (CMF), ainsi que le commissaire aux comptes.

En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année, sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieure à 12.000 TND HT. Ces frais seront réglés en sus de la commission de gestion directement par le fonds et payés semestriellement d'avance.

3- Frais d'études d'opportunités d'investissements et de due diligence

Le fonds prendra en charges les frais d'étude d'opportunités d'investissement et de due diligence des sociétés cibles qui ne rentrent pas dans le cadre des attributions de la société

de gestion sur demande du comité d'investissement dans la limite de 50.000 DT par année et assumera l'excédent, en cas de dépassement de ce montant.